

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

E.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef



Monument Montcalm



*Louis Rivin  
Sec. Tre.*

### Monument Montcalm

Voir à la page précédente, le beau groupe créé par le sculpteur français Léopold Morice, qui a été inauguré à Vauvert (Gard), en France, le 17 juillet dernier. La cérémonie a eu lieu à Vestric-Candiac, en face du château où naquit et habita Montcalm. Un double de ce beau monument doit être inauguré à Québec au cours du présent mois.

### “L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE”

Avec la présente livraison, notre revue entre dans sa 32<sup>e</sup> année d'existence.

### Il faut surveiller assidûment l'attitude de nos élèves quand ils lisent et quand ils écrivent

Il y aurait beaucoup à dire, et peut-être de graves reproches à adresser aux maîtres et aux maîtresses à ce sujet. Dans beaucoup de classes, les enfants, insuffisamment surveillés, contractent rapidement la pernicieuse habitude de se tenir courbés, le visage touchant presque le cahier ou le livre: de là des altérations de la vue, et, dans certains cas, une déformation progressive du corps au détriment de la santé générale.

### Questions professionnelles

I. « Le règlement fixant à 16 ans et 6 mois l'âge requis pour les aspirants et les aspirantes aux différents brevets de capacité est-il en force? »

RÉPONSE:—Oui: Désormais, tout candidat qui atteindra 17 ans *le ou avant le 30 de décembre* pourra se présenter à l'examen du mois de juin précédent.

II. « Soyez donc assez bon de me donner l'explication de l'orthographe d'un participe précédé de *l'* qui se trouve dans *L'Enseignement primaire* de 1909, No 6 et 7, dictée: « Le tremblement de terre de 1663, » page 503, 7<sup>ième</sup> ligne. Voici la phrase où se trouve le cas qui m'occupe: « *La terre tremblait violemment, et les poteaux et les planches des palissades se livraient à une telle danse que la chose serait incroyable si nous ne l'avions constaté à plusieurs endroits.* »

RÉPONSE:—Le pronom *l'* devant le verbe *avons constaté* est elliptique, c'est-à-dire qu'il représente le membre de phrase sous entendu: *que la chose existait*. On n'avait pas constaté *la chose* mais on a constaté *que la chose existait*. Le participe passé ayant un pronom elliptique pour complément direct demeure invariable.

### Pensée pédagogique

Le maître qui se borne à transmettre des connaissances est un artisan; le maître qui forme le caractère est un artiste.

COL. PARKER.

Nous croyons que l'éducation est un capital, que toute somme dépensée pour l'école est de l'argent superbement placé, que l'intelligence de nos enfants est le bien le plus précieux que nous ayons à faire fructifier.

(Extrait du discours de Sir Lomer Gouin à Saint-Jean.)

---

## PEDAGOGIE

---

### AMÉLIORONS

A sa réunion de mai dernier, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a autorisé le Surintendant à réunir les Principaux des Ecoles normales, afin de décider, après des études préalables, quels changements le programme scolaire de ces institutions et leur organisation pédagogique pourraient subir dans l'intérêt bien compris de l'éducation.

C'est un pas dans la bonne voie. Mais, tel que nous l'exprimons dans notre rapport sur les Ecoles primaires et les écoles normales en France, en Suisse et en Belgique (1), c'est l'ensemble de notre organisation scolaire qui devrait être révisé, afin de renforcer les points faibles, de compléter les sections à peine ébauchées et de supprimer l'inutile. Et cette réforme, nous le répétons, peut s'effectuer sans briser les cadres de notre système d'enseignement, cadres excellents et qui s'adaptent très bien aux conditions sociales de notre province.

Parce que catholique, notre système d'éducation mérite que nous lui fassions produire tout le bien qu'il est susceptible de rendre. Si nous persistons indéfiniment dans le *statu quo*, nos successeurs, qui seront peut-être aux prises avec l'impiété et la révolution, auront raison de nous reprocher sévèrement notre inaction.

Voilà pourquoi nous préférons une enquête sérieuse et complète sur toute notre organisation scolaire—enquête dont l'initiative serait réservée au Comité catholique et dont la direction serait confiée au Surintendant—à une réforme isolée ne portant que sur les écoles normales par exemple. Une telle réforme, où seuls les Principaux sont directement en cause, peut nous laisser plus ou moins indifférent, parce qu'il est difficile, suivant nous, de rehausser considérablement le niveau des études normales sans modifier le reste du système scolaire.

Jusqu'à plus amples informations, nous nous en tenons aux Conclusions et aux Suggestions de notre rapport.

C.-J. MAGNAN.

---

### A propos du Fonds de pension

Dans la livraison d'octobre, nous publierons une étude complète sur le Fonds de pension.

Nous prions nos lecteurs et nos lectrices de lire attentivement cette étude.

---

(1) Voir *Rapport sur les Ecoles primaires et les Ecoles normales en France, en Suisse et en Belgique*: Conclusions et Suggestions, page 322.

Dans l'intérêt du personnel enseignant—les institutrices aussi bien que les instituteurs—il importe que chacun saisisse bien le sens de la loi de retraite. Sans une connaissance parfaite de cette loi, on est porté à errer gravement et à compromettre le Fonds de pension lui-même, qui n'est pas la propriété du gouvernement, mais celle de *tout le personnel enseignant*.

Nous l'avons déjà dit, il y va de l'intérêt de tous de maintenir *l'unité* du Fonds de retraite et de ne pas attaquer injustement le gouvernement à ce sujet. N'oublions pas qu'en 1899, l'octroi législatif au Fonds de retraite n'était que de \$1,000; que depuis cette date le gouvernement avec le concours *unanime* de la Législature a porté cet octroi à \$12,000; que depuis deux ans les institutrices ont vu leur pension augmentée de 50%; que cette augmentation, avec de la persévérance et du tact, peut être portée à 75%; que la séparation du fonds en plusieurs sections multiplierait les dépenses d'administration — dépenses actuellement à la charge presque exclusive du gouvernement — et priverait probablement les différents Fonds de la protection de l'administration, qui hésiterait peut-être à rester gardienne responsable d'un capital géré par plusieurs commissions.

### Enseignement technique

A la dernière session du parlement fédéral, une commission a été formée dans le but de s'enquérir des conditions de l'enseignement technique dans les différentes provinces du Canada et de faire rapport. C'est la première fois, depuis 1867, que le gouvernement canadien se préoccupe de l'enseignement à un degré quelconque.

Notons que le gouvernement central n'a décidé la nomination d'une commission qu'après avoir reçu l'assentiment des premiers ministres de toutes les provinces.

A cette occasion, Sir Lomer Gouin a su parfaitement définir les droits des provinces en matières d'éducation: "Tout ce qui touche de près ou de loin à l'éducation, a-t-il écrit en substance, est du ressort des législatures." Les partisans d'une organisation fédérale d'enseignement ont reçu là un rude coup dont il ne saurait se relever. Nous en félicitons sincèrement le premier ministre de Québec.

### Pour le monument Dollard (1)

Nos lecteurs savent que vingt mille personnes, convoquées par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, ont célébré à Montréal, le 29 mai dernier, sur la Place d'Armes, le 250<sup>e</sup> anniversaire du dévouement de Dollard, avec ses 16 braves compagnons, au Long-Sault. Ce jour-là, il fut décidé qu'un monument digne du héros de 1660 serait élevé à Montréal, sauvée à son berceau par l'héroïque intrépidité de Dollard des Ormeaux.

(1) Voir au chapitre Méthodologie, le récit du dévouement de Dollard.

C'est l'A. C. J. C. qui a pris l'initiative de ce beau mouvement. Dans un magnifique manifeste, cette admirable association a fait appel au personnel enseignant de la province de Québec. Elle compte — et nous avons raison de croire que cette espérance est fondée — sur le concours des instituteurs et des institutrices. La souscription en faveur du monument Dollard est lancée depuis trois mois à peine, et déjà le montant de cette souscription dépasse \$5,000. Mais c'est au moins \$30,000 dont l'A. C. J. C. a besoin pour ériger un monument digne du héros canadien.

A la demande du Comité d'organisation, nous invitons chaleureusement les instituteurs et les institutrices (congréganistes et laïques) à répondre à l'appel patriotique qui leur est fait.

Pour organiser la souscription d'une façon pratique, voici ce que l'A. C. J. C. propose aux maîtres et aux maîtresses de tout collège, couvent ou école :

1° Donner à chacun de leurs élèves, même les plus petits, une feuille de papier écolier portant inscrit en tête: *Pour le monument à Dollard* avec ensuite l'adresse de l'école et le nom de l'élève.

(Voir le blanc que nous publions ci-dessous.)

2° Inviter chaque élève à se faire zélé de l'œuvre en s'adressant à ses parents et amis, à ses cousins et cousines! et à rapporter — avec la sienne — le plus de souscriptions possible. Créer de l'émulation chez tous.

3° L'élève aura soin d'inscrire sur la feuille le nom de chaque souscripteur avec, à droite, le chiffre de la somme souscrite. Il fera l'addition et remettra au maître, avec la feuille, la somme totale qu'il aura recueillie.

4° Après quatre ou cinq jours de propagande intense, le calcul général se fera. Le maître inscrira au tableau noir le nom de tous les élèves, avec, à droite, la somme que chacun aura recueillie et versée. L'addition se fera publiquement et, sans doute, au grand intérêt et contentement de ces braves petits citoyens.

5° Le tout — feuilles des souscripteurs et argent (chèque ou mandat-poste) — sera adressé à l'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE, casier postal, 2183, Montréal.

6° L'Association s'engage à verser l'argent au Comité du monument Dollard qui est en voie de formation, puis à faire sceller les listes des souscripteurs dans le socle du monument quand on l'érigera.

Dollard dans sa gloire aura ainsi pour piédestal toute la nation reconnaissante.

7° Les particuliers ou les familles peuvent aussi nous adresser directement leur souscription, à l'instar de la famille Saint-Pierre qui, hier, adressait \$15.00 pour les quinze membres qui la composent.

8° A l'arrivée de chaque chèque ou mandat, l'A. C. J. C., donnera avec le nom de l'école ou du souscripteur particulier, un accusé de réception public, par l'entremise des principaux journaux.

9° Nous invitons messieurs les curés à se faire, comme par le passé, nos auxiliaires dans cette œuvre éminemment patriotique.

10° A tous nous disons: "Faites vite et bien, à la Dollard!"

---



---

 MODELE DE LA FEUILLE DE SOUSCRIPTION

*Pour le Monument Dollard.*

Nom de l'école.....

Nom de la paroisse ou de la rue.....

Nom du comté ou de la ville.....

SOUSCRIPTEURS :

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Somme: \$

Adresser à: L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, Casier postal, 2183, Montréal.

---

**Résolution patriotique**

*(Septembre)*

Enseigner avec amour et intelligence la géographie de la Province de Québec; apprendre aux trois cent mille enfants de nos écoles primaires qu'aucune autre partie de la Confédération ne renferme autant de richesses naturelles: forces hydrauliques, forêts, mines, pêcheries; inspirer aux petits garçons surtout l'amour du sol natal: bien leur ancrer dans le cœur et dans l'esprit cette vérité: que tout homme courageux, actif et instruit arrive à la fortune aussi vite—et peut-être plus vite—dans notre province que dans les autres régions du Dominion; révéler à notre jeunesse les beautés pittoresques du Canada français qui, avec son Saint-Laurent, ses Laurentides et ses rivières et lacs n'est comparable qu'à la Suisse; enfin réveiller l'orgueil national de tous les élèves, garçons et filles, en leur disant que si les Canadiens français n'y prennent garde, dans vingt-cinq ans d'ici, la moitié de ce qui fut jadis la glorieuse Nouvelle-France sera aux mains des étrangers:—Lire à haute et intelligible voix cette strophe de Gérin-Lajoie:

Quoi des cohortes étrangères  
 Feraient la loi dans nos foyers!  
 Nous fuirions le sol de nos pères,  
 Nous les fils de nobles guerriers:  
 Canadiens pour nous quel outrage!  
 Quels transports il doit exciter!  
 C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage!  
 Courage, Canadiens, le sol attend vos bras,  
 A l'œuvre! et des trésors vont naître sous vos pas. (1)

Rappelons aussi cette parole patriotique de Sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec: "J'aime le Canada tout entier, mais je préfère la province de Québec à toutes les autres provinces de la Confédération: J'aime ma province de toute mon âme. L'amour de la petite patrie n'exclut pas celui de la grande. Au contraire, tout ce que l'on fait pour augmenter la prospérité de sa province, enrichit d'autant plus le patrimoine national." (2)

C.-J. M.

### Enseignement antialcoolique

A UNE JEUNE INSTITUTRICE (3)

Ma chère amie, vous me demandez si, dans les écoles de filles, l'enseignement antialcoolique doit avoir sa place au programme d'études. Certes, oui. N'est-ce pas à l'école que la jeune fille puise les leçons qui formeront une base de vertu sur laquelle s'appuiera toute son existence? La destinée des élèves est pour ainsi dire entre les mains de l'éducatrice; elle exerce une domination irrésistible sur leur âme qu'elle peut façonner à son gré. A elle donc d'en faire des vraies femmes fortes par la volonté, par l'esprit et par le cœur.

De même que l'instituteur éclaire l'enfant sur ses devoirs de futur citoyen, l'institutrice consciente de sa tâche, doit éclairer la jeune fille sur ses devoirs du lendemain, et la préparer à la vie en lui donnant de fortes et saines notions sur les matières qui touchent au cœur même de la nation.

Or, vous n'ignorez pas combien l'alcoolisme a déjà causé de mal dans beaucoup de nos familles canadiennes. Il est temps d'enrayer le fléau. Il faut mettre tout en œuvre pour former à la sobriété la génération qui grandit. C'est donc à l'école qu'il faut commencer à inculquer aux enfants des habitudes de sobriété et l'horreur de la boisson, cause de la démoralisation et du malheur de tant de familles. L'éducatrice, dans les leçons d'hygiène qu'elle donne à ses élèves, ne manquera pas de leur faire connaître les funestes effets de l'alcool au point de vue de la santé.

On ne saurait non plus faire comprendre trop tôt aux jeunes filles combien le concours de la femme à l'œuvre de la tempérance est nécessaire et quel dévouement elle doit apporter à cette noble cause. Son apostolat s'exerce d'abord au foyer. Par son exemple, puis par la manière dont elle saura remplir ses devoirs d'épouse et de mère, elle aura une influence considérable sur les autres au point de vue de la tempérance. La femme a le beau rôle en mains, puisque c'est d'elle que dépend l'avenir du foyer et le bonheur des siens.

Bien souvent, un mari sobre dans les premiers temps du ménage se laissera bientôt aller à l'intempérance, parce que sa femme n'aura pas su employer les moyens

(1) Antoine Gérin-Lajoie: *Jean Rivard l'Economiste* (1876).

(2) Sir Lomer Gouin. *Discours prononcé* au retour d'un voyage d'Europe. 1909.

(3) Reproduit de *La Tempérance*.

à sa disposition pour le garder dans le droit chemin. L'affection, l'affabilité, la bonne tenue de la maison, la sage administration du budget, tout cela rehaussé par une piété sincère, éclairée et aimable, suffira bien souvent à conserver le mari bon et sobre.

Il est donc bien nécessaire que la petite fille soit élevée suivant les destinées et les besoins de son sexe. Et les leçons qu'elle aura reçues sur les bancs de l'école, à son tour, elle les fera germer dans le cœur de ses enfants. Ainsi l'institutrice vraiment attachée à la cause de la tempérance verra avec bonheur dans toutes les mères qu'elle aura formées, de zélées continuatrices de son œuvre. La semence qu'elle aura jetée dans les âmes aura préparé de nouvelles moissons.

Donc, ma chère amie, puisque les femmes exercent dans la famille et dans la société une influence d'autant plus grande que leur âme possédera davantage ces vertus d'abnégation et de dévouement nécessaires à leur sublime mission, il nous appartient à nous, éducatrices, de faire de ces enfants dont la formation nous est confiée, des femmes apôtres de la tempérance. Ainsi la prochaine génération sera sobre, et nous aurons bien mérité de la religion et de la patrie.

UNE INSTITUTRICE.

### LE MOUVEMENT SCOLAIRE A L'ETRANGER

ALLEMAGNE: *Le système scolaire de Mannheim.*—Depuis quelques années la ville de Mannheim a inauguré pour les élèves des écoles primaires un système de classement qui a provoqué de nombreux articles dans la presse pédagogique allemande. Le principe de ce nouveau système est de constituer des classes aussi homogènes que possible, en groupant les élèves, non d'après leur âge, mais selon le développement de leurs facultés intellectuelles. Comme conséquence, on créa des classes normales, des sections spéciales pour les enfants arriérés (il ne s'agit pas des enfants anormaux qui relèvent de la médecine).

Ce système, très combattu à l'origine, paraît néanmoins avoir donné de bons résultats et commence à être imité à l'étranger. C'est ainsi que les nouveaux programmes des écoles primaires du canton de Zurich prévoient l'organisation de classes particulières pour les enfants faibles d'intelligence. De même le gouvernement autrichien, dans le décret organique du 29 septembre 1905 recommande l'établissement de classes auxiliaires pour les enfants arriérés. Le ministère badois se dispose également à étendre la mesure à toutes les autres grandes écoles du duché.

AUSTRALIE: *Progrès des écoles catholiques.*—Le *Messenger* de Cincinnati reproduit un aperçu de la « Catholic Press » de Sydney, sur la situation religieuse de l'Australie. Les progrès accomplis dans l'Eglise d'Australie sont surprenants. Dans la dernière année, 1908, il ne s'est presque pas passé de semaine dans le diocèse de Sydney sans que le cardinal n'ait eu une première pierre à poser ou un établissement à inaugurer; mais parmi les événements religieux de cette année, le Congrès catholique, présidé par le cardinal Moran, a eu la place d'honneur.

Quand Mgr Gould, archevêque de Melbourne, prit possession de son siège en 1848, à peine y trouva-t-il une église et deux ou trois prêtres; mais de religieux ou de religieuses, aucuns; d'écoles catholiques ou d'autres établissements religieux, pas davantage. En 1886, Mgr Gould eut la consolation de voir partager en trois diocèses bien florissants ce qui en constituait autrefois un seul.

L'archevêque actuel de Melbourne qui a décrit, il y a quelque temps, ces progrès, s'étend d'une manière toute particulière sur les écoles catholiques. On voit par là que nos frères ont aussi eu à combattre sur ce continent pour l'éducation catholique et religieuse.

En 1872, on fit une loi, qui entra en vigueur trois ans plus tard, sur la laïcisation des écoles. Mais les catholiques ne voulurent jamais accepter pour leurs enfants une éducation purement laïque. Ils se mirent à l'œuvre, et, en 1880, il y eut dans la province de Victoria 180 écoles primaires catholiques, fréquentées par 15,000 enfants et dans l'archevêché 24 Frères et 192 religieuses travaillant à l'instruction des enfants.

Mais, maintenant, au lieu de 15,000 élèves il y en a 30,000, au lieu de 180 écoles il y en a 226 qui sont tenues par 66 Frères et 1,242 Sœurs. L'augmentation des élèves dans les écoles de l'Etat était seulement de 12,6 pour 100, tandis que celle des écoles catholiques était de 114,4 pour 100.

Pendant cette dernière période, aux différentes Congrégations enseignantes déjà établies vinrent s'en ajouter 9 à Melbourne, 8 à Callacut, 7 à Sadhurst et 2 à Sales.

## DOCUMENTS SCOLAIRES

### Congrès pédagogique des Institutrices du diocèse de Chicoutimi Tenu du 4 au 8 juillet 1910

Le congrès pédagogique de Chicoutimi a remporté un succès complet. Ouvert solennellement le lundi soir 4 juillet par l'honorable P. B. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, ce congrès s'est terminé vendredi le 8.

A l'ouverture du congrès, des discours importants furent prononcés par le Surintendant de l'Instruction publique, le Secrétaire de la province, l'honorable M. Décarie, et Sa Grandeur Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi.

Le congrès s'est tenu à l'École normale de Chicoutimi, admirablement située et très bien aménagée. M. l'abbé Duchesne, Principal de l'Institution, s'est multiplié afin d'assurer le succès de la convention. Et les Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur, à qui sont confiées les élèves-institutrices de l'École normale de Chicoutimi, s'étaient mises à l'entière disposition des institutrices qui, au nombre de plus de deux cents, étaient venues de tous les points du vaste diocèse de Chicoutimi pour assister au congrès pédagogique. Au moins cinquante religieuses de diverses communautés étaient également présentes à ces assises pédagogiques.

Les trois inspecteurs de la région, MM. Savard, Simard et Boily ont également assisté à toutes les séances. M. le chanoine F.-X. Ross, Principal de l'École normale de Rimouski, rehaussait aussi le congrès de sa présence, et plusieurs membres du clergé tinrent à encourager la convention en assistant à plusieurs séances. Un instituteur de la région, M. Plamondon, a été présent à toutes les conférences.

S. G. Mgr Labrecque, avec une sollicitude touchante, a pris une part active au congrès. Sa Grandeur fut présente à presque toutes les conférences et daigna adresser plusieurs fois la parole aux institutrices.

Les conférenciers s'acquittèrent avec bonheur de leur tâche: les conférences furent surtout *pratiques*. Celles de M. le Principal Duchesne fut particulièrement instructive. Nous la reproduisons dans *L'Enseignement Primaire*. Voici le programme officiel du congrès de Chicoutimi:

1er jour.—LUNDI, 4 JUILLET 1910, 7.30 heures du soir: Ouverture du Congrès sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

2e jour.—MARDI, 5 JUILLET 1910, 8.45 heures du matin: Conférence de M. l'abbé Duchesne, principal de l'école normale de Chicoutimi.

SUJET: *Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire.*

10 heures du matin:

Conférence de M. J.-D. Frève, professeur à l'école normale Laval.

SUJET: *L'enseignement de l'histoire du Canada.*

2.45 heures de l'après-midi:

Conférence par M. C.-J. Magnan, professeur à l'école normale Laval.

SUJET: *Le cours de langue française à l'école primaire.*

3e jour.—MERCREDI, 6 JUILLET, 8.45 heures du matin:  
Conférence par Chs Lefèvre, professeur à l'école normale Laval.  
SUJET: *L'enseignement du dessin à l'école élémentaire.*

10 heures du matin:

Conférence par le même.  
SUJET: *Continuation du même sujet.*

2.45 heures de l'après-midi:

Conférence par M. A. Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval,  
Québec.

SUJET: *L'élocution à l'école primaire.*

4e jour.—JEUDI, 7 JUILLET 1910, 8.45 heures du matin:

Conférence par M. H. Nansot, inspecteur d'écoles.

SUJET: *L'enseignement de la géographie à l'école primaire.*

10 heures du matin:

Conférence par M. J.-P. Labarre, principal de l'École Champlain, à Montréal.  
SUJET: *Des leçons de choses.*

2.45 heures de l'après-midi:

Conférence par M. H. Nansot, inspecteur d'écoles.

SUJET: *Conciliation entre le besoin d'activité chez les enfants et les exigences de la discipline.*

5e jour.—VENDREDI, 8 JUILLET, 8.45 heures du matin:

Conférence par M. N. Tremblay, Professeur à l'École normale Laval.

SUJET: *L'enseignement de l'arithmétique à l'école élémentaire.*

10 heures du matin:

Conférence par le même.

SUJET: *Continuation du même sujet.*

2.30 heures de l'après-midi:

Conférence par M. O.-E. Dalaire, directeur de l'École d'industrie laitière à  
St-Hyacinthe.

SUJET: *L'enseignement de l'agriculture à l'école primaire.*

Vendredi matin, dernier jour de la convention, toutes les congressistes prirent part à une communion générale.

Au nom des institutrices du diocèse de Chicoutimi, nous remercions les Sœurs du Bon Pasteur pour toutes leurs bontés accompagnées d'une si exquise délicatesse. Nous tenons aussi à exprimer toute notre gratitude aux autorités du Séminaire qui avaient mis leur institution à la disposition d'un grand nombre d'institutrices.

### 149e réunion de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, le 28 mai 1910.

La séance est ouverte à 10 heures a. m. sous la présidence de M. l'inspecteur Vien.

Le procès-verbal de la dernière séance de janvier est adopté tel que lu par le secrétaire.

Parmi les assistants, on remarque: Mgr T. G. Rouleau, Principal; MM. les abbés J. G. Fleury et J. J. Dubé; les inspecteurs d'écoles P. A. Roy, P. J. Ruel, L. Bergeron, G. S. Vien, J. O. Goulet, J. A. Chabot, G. E. Marquis et L. P. Goulet; E. Gauvreau, L. Langlois, J. Labrecque, L. P. Dorion, E. Gosselin, N. Laplante, H. Charbonneau, A. Drolet, T. Warren, J. Guimond et autres, sans compter les élèves-maîtres de l'École normale, au nombre d'une cinquantaine.

L'élection des officiers de l'Association pour la nouvelle année, est faite au scrutin secret, il donne le résultat suivant:

*Président*: M. C. A. Lefèvre;

*Vice-président*: M. J.-D. Frève;

*Trésorier*: M. L.-P. Goulet;

*Secrétaire*: M. G.-E. Marquis;

Délégué à la commission administrative du fonds de pension: M. J. Ahern;  
Comité de régie: les mêmes que l'année dernière.

La reddition de comptes du trésorier est approuvée. Il y a \$25.63 dans la Caisse de l'Association.

Après les remerciements d'usage aux officiers sortant de charge, on décide de suspendre les règles de la procédure ordinaire et il est résolu unanimement que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

«L'Association des Instituteurs catholiques de la circonscription de l'École normale Laval de Québec, assemblée pour la première fois depuis la mort de Sa Majesté le roi Edouard VII, désire exprimer le sincère regret qu'elle ressent de la perte de cet illustre monarque, dont la sagesse, la science diplomatique et les dispositions pacifiques ont fait de son règne trop court, l'un des plus remarquables de l'histoire de l'Empire britannique.

« Cette Association, prie son secrétaire de transmettre à Son Excellence le Gouverneur général l'expression de sa vive douleur et de sa respectueuse sympathie pour la famille royale. »

Il est proposé par MM. C.-J. Magnan et J. Ahern et secondé par MM. C.-A. Lefèvre et L. Bergeron, et résolu unanimement:

« Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec regrette vivement la mort prématurée de M. Ths. Blais, professeur de l'École normale Laval;

« Que l'Association tient à consigner dans ses minutes dans quelle profonde estime feu M. Blais était tenu, par tous ses collègues, et à rappeler les hautes qualités professionnelles du confrère défunt;

« Que, pour témoigner à ce cher confrère une amitié qui ne s'arrête pas à la tombe, l'Association fasse chanter une messe de requiem pour le repos de son âme;

« Que les présentes résolutions soient transmises à Madame Blais, à qui l'Association offre respectueusement ses plus vives sympathies à l'occasion du deuil qui vient de l'atteindre. »

Cette messe de requiem pour le repos de l'âme de feu M. T. Blais sera chantée à la chapelle de l'École normale Laval, à une date qui sera fixée par Mgr T. G. Rouleau, principal de l'E. N. L. Un avis à cet effet sera publié dans les journaux de Québec.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'inspecteur P. A. Roy, priant l'Association de demander au Gouvernement que la loi du Fonds de pension, soit amendée de façon à faire compter ses 43 années de service pour établir la moyenne de sa pension. Après une longue discussion, il est proposé par M. J. Ahern, secondé par M. G. S. Vien:

« Que le Gouvernement de cette province soit prié de faire amender la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, pour que la pension de tout fonctionnaire ayant plus de 35 ans de service soit calculé d'après la moyenne des 35 années pendant lesquelles il aura reçu le plus fort traitement. »

Il est proposé par L.-P. Goulet, secondé par M. L. Bergeron:

« Que l'article 494 de la même loi soit amendée, en y retranchant, au deuxième paragraphe, à la septième ligne, les mots « au moment de prendre sa retraite » et de les remplacer par les mots suivants: « pendant les six dernières années qui ont précédé sa retraite. Rien dans cet amendement ne devra avoir pour effet de diminuer les pensions déjà accordées. »

Ces deux résolutions sont adoptées et le secrétaire de l'Association est chargé de les transmettre au Secrétaire de la Province.

Une demande d'amendement à l'article 513 de la loi du Fonds de Pension faite au Comité catholique par Mlle Marie-Louise Pepin, institutrice, ayant été référée aux associations des instituteurs et institutrices, il est proposé par M. Vien, secondé par M. Magnan et résolu unanimement:

« Qu'un comité composé de MM. J. Ahern, L.-P. Goulet, Chs A. Lefèvre, du proposeur, du secondeur et du secrétaire de cette association soit nommé pour étudier la demande de Mlle Pepin et tous autres amendements à la dite loi. »

M. G. S. Vien fait ensuite l'éloge du rapport que vient de publier M. C.-J. Magnan sur les écoles primaires et les écoles normales de la France, de la Suisse et de la Belgique. M. Vien dit qu'à titre de président de cette association, il a reçu ce volume précieux. Suivant lui, c'est le document le plus complet du genre qui ait jamais été publié au pays. Il félicite M. Magnan pour ses labeurs constants dans l'intérêt de l'instruction publique. M. Vien propose, aux applaudissements de l'assemblée, que le Secrétaire de la province soit prié de distribuer le rapport de M. Magnan au personnel enseignant de cette province, notamment aux inspecteurs d'écoles, au personnel des écoles normales et aux associations des instituteurs et des institutrices.

Le programme du jour comprenait: 1° *Comment obtenir une bonne discipline*, par Mgr T. G. Rouleau. Mgr demande qu'il lui soit permis de parler de la formation du caractère, et de garder comme sujet de discussion, pour la prochaine réunion, le premier article de l'ordre du jour.

Comme la réunion tombe le veille de la Fête-Dieu et qu'un reposoir est érigé en face de l'École normale Laval, Mgr le Principal, qui en surveille la construction, s'excuse de ne pouvoir faire une causerie devant les instituteurs, mais il promet son concours pour la conférence de Janvier, et s'engage à y traiter le sujet plus haut mentionné.

2° Une leçon d'anglais, par M. John Ahern.

Celui-ci, vu ses nombreuses occupations, n'a pu préparer la conférence qu'il avait promis de donner, mais il se fait remplacer par un de ses élèves, M. A. Letarte, lequel se tire habilement de sa tâche.

Entouré d'un groupe de cinq élèves, il s'approche d'un tableau noir, auquel il épingle une gravure représentant une scène de chasse à courre.

A tour de rôle, le conférencier questionne ses élèves en anglais, et il exige une réponse dans la même langue. Voici quelques questions et réponses de ce dialogue entre le jeune maître et ses élèves.

O. What is this?

R. This is a picture.

O. What is represented on this picture?

R. A fox hunting scene is represented.

O. Name the persons and animals that you see on it.

R. On this picture, I see many men and horse, a fox and a large pack of hounds.

O. How would you name these men actually?

R. Riders, on account of being on horse-back.

O. What is a hound?

R. A dog tamed for hunting.

O. What is this (Montrant un mur de pierre)?

R. This is a stone wall.

O. What animal is on the wall?

R. It is a fox.

O. What makes a fox valuable?

R. It is its fur.

M. le président félicite le conférencier, dont le début a été fort goûté. Cette méthode, telle qu'on la nomme est bien *naturelle*. Elle consiste à faire apprendre une langue étrangère comme chacun a appris sa langue maternelle. Il souhaite que l'on en fasse la diffusion dans les petites écoles.

Le secrétaire demande la permission d'ajouter quelques remarques à ce sujet.

Quand il enseignait (aujourd'hui il est inspecteur d'écoles) c'est là la méthode qu'il utilisait pour l'anglais principalement dans les écoles du soir, subventionnées par le gouvernement, où les élèves ont peu de temps à leur disposition. C'est la méthode intuitive dans son essence. Les principaux sens servent de véhicules

pour arriver à l'intelligence. On se sert tout d'abord d'objets, puis de gravures et enfin de livres de lecture. Graduellement, les élèves apprennent à comprendre, à parler puis à lire et à écrire.

Dans son district, M. l'inspecteur Marquis s'est efforcé d'introduire cette méthode. Les résultats obtenus sont des plus satisfaisants. Plus cette méthode est connue, plus on l'apprécie.

M. C.-J. Magnan annonce qu'il a l'intention de donner, dans *l'Enseignement primaire*, une série de leçons avec gravures appropriées, sur l'enseignement de l'anglais d'après la méthode naturelle préconisée par M. Ahern.

M. Magnan présente ensuite à l'Association une « Nouvelle Méthode de langue française », (d'après celle de Brunot et Bony), dont lui, et M. Tremblay, professeurs de langue française à l'École normale Laval, sont les auteurs. Ce volume a été approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa dernière réunion. D'après cette méthode, la grammaire est enseignée par la langue et non la langue par la grammaire. Le volume est canadien d'esprit. On y rappelle souvent l'idée de Dieu, de la patrie et de la famille. Il contient un grand nombre d'exercices et plusieurs gravures.

Le *Livre du maître*, pour le *Premier livre* sera prêt dans le cours des prochaines vacances scolaires. Quant aux *Deuxième* et au *Troisième livre*, ils sont en préparation et ils devront être mis en librairie d'ici à deux ans.

M. N. Tremblay veut bien donner en présence de l'Association, une leçon sur le nom et le verbe, d'après cette méthode. Inutile d'ajouter que le savant professeur a su vivement intéresser son auditoire et lui démontrer l'excellence de cet enseignement intuitif, dont l'objectif est d'habituer les enfants à l'observation et à la réflexion.

M. le président félicite les auteurs de la *Nouvelle Méthode de langue française*, et il souhaite qu'elle soit bientôt répandue dans toutes les écoles de cette province.

M. G. S. Vien est convaincu que tous les inspecteurs se feront un devoir de faire connaître cette excellente méthode, laquelle contribuera à rendre plus intéressante et plus appréciée par le fait même, l'étude de la langue par les petits enfants.

M. l'inspecteur des écoles de Québec remarque avec bonheur qu'un plus grand nombre de jeunes instituteurs que d'habitude assistent à cette réunion. Il les en félicite et les encourage à travailler à préparer des travaux pour être communiqués à ces réunions.

D'année en année, l'enseignement devient plus rémunérateur; graduellement, la position d'instituteur s'améliore.

M. Vien est heureux de pouvoir dire que la Commission scolaire catholique de Québec a porté dernièrement le traitement de ses instituteurs laïques au maximum de \$1000. Si, comme on le dit, les bonnes paroles font naître de bonnes dispositions et que les exemples salutaires entraînent, espérons que le bon exemple donné par la Commission scolaire de Québec aura de nombreux imitateurs. M. Vien désire que l'Association entre dans ses minutes une résolution de félicitation à cette commission, que le secrétaire devra transmettre à qui de droit.

En conséquence, il propose, secondé par M. L. P. Goulet, et il est résolu unanimement:

« Que des félicitations soient offertes à la Commission scolaire catholique de la ville de Québec, pour l'encouragement qu'elle donne à ses instituteurs, dont le salaire sera porté à \$1,000 comme maximum, pour l'année scolaire prochaine. »

Plusieurs inspecteurs d'écoles présents à cette réunion, et qui autrefois ont enseigné dans les écoles sous le contrôle de cette commission scolaire, font remarquer qu'il y a une dizaine d'années, ils recevaient un salaire de \$250. Quel progrès depuis cette date! Si toutes les commissions scolaires étaient aussi généreuses, la carrière de l'enseignement deviendrait bientôt l'égale des autres professions libérales.

Il est proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. l'inspecteur Vien:

« Que l'Association des instituteurs catholiques de Québec constate avec gratitude que le gouvernement, en augmentant le traitement des inspecteurs d'écoles et celui des professeurs des écoles normales, ses propres fonctionnaires, mérite des

félicitations pour l'exemple de générosité qu'il donne aux municipalités scolaires de cette province. »

Voici le programme qui a été arrêté pour la prochaine réunion du mois de janvier 1911 :

- 1° Formation du caractère, par Mgr T. G. Rouleau;
- 2° Conférence sur un sujet facultatif, par M. H. Charbonneau;
- 3° Une leçon d'arithmétique, par M. J.-M. Doré.

Sujet de discussion :

- 1° Comment obtenir une bonne discipline à l'école;
- 2° Importance de la préparation des classes.

A cinq heures, p. m., la séance est levée et ajournée.

C.-E. MARQUIS  
Secrétaire.

### 131e Conférence des instituteurs de l'École normale Jacques-Cartier

(27 mai 1910)

Membres présents: Les officiers de l'Association: MM. J. V. Desaulniers, président, J. Hogan, vice-président, A. C. Miller, trésorier, A. B. Charbonneau, secrétaire, puis les conseillers; MM. J. O. Cassegrain, D. Morin, Frs Liénard, L. P. J. Jasmin, G. Ducharme, W. Lanctôt, G. E. Pagé, E. N. Gobeil, T. S. Banks; les autres membres présents étaient: MM. les principaux P. Ahern, A. Leblond de Brumath, H. Mondoux, J. P. Labarre, J. J. Maguire, J. A. Dupuis, M. B. Lippens, ancien inspecteur d'écoles, MM. les instituteurs H. Valois, J. D. Pilon, J. A. Deschênes, J. M. Lefebvre, L. A. Gariépy, P. Meunier, N. Brisebois, J. H. Rondeau, J. B. Desaulniers, J. B. Turcotte, Z. Guérin, C. E. O'Ryan, J. T. Anderson, O. L. Robitaille, J. E. Roy, A. P. Gélinas, J. G. A. Payment, A. N. Allaire, J. L. Tremblay, L. P. J. Jasmin, Ed. Pagé, J. H. Bergeron, J. M. Tremblay, C. A. Beaudin, J. M. Dionne, G. Corribeau, J. D. Guérin, L. J. Jasmin, H. Morel, Ad. St-Martin, A. Belisle, Nap. Belisle, D. Brisebois, J. W. Meloche, J. S. Teasdale, T. F. Cuddihy, V. Doré, J. J. McCullen, W. J. Brennan, R. L. Cuddihy, P. J. Fitzpatrick, A. L. Auger, J. A. Lussier, F. X. Saint-Laurent, P. Maguire, Geo. Donohue, F. Viens, O. Carrière, P. Bilodeau, O. Roy, L. J. R. de Bellefeuille, J. A. Archambault, J. S. Ménard, U. Barthélemy, H. S. Lalonde, J. Paroyre, J. B. Martel, A. Lefebvre, J. Paradis, C. R. Béliveau, J. E. Pagé, P. Z. Nadon, Z. Michaud, J. D. R. Bergeron, C. Le Blanc, J. A. Primeau, Aug. Leconte, G. Ducharme, J. F. Langlois, J. E. Bernier, J. T. Lebrun, A. Cléroux, T. S. Banks, J. T. McCarthy, D. P. O'Keefe, J. R. Pagé, S. Boutin, Jos. Belisle, T. J. Courtney, J. E. Lamarre, J. T. Ouellette, P. Malone, J. Le Rouzès, D. Malone, P. E. Smith, Geo. A. Fendall, W. Gallagher, N. Brisebois, R. Z. Baulne, J. A. Beauchêne, Dr Chabot, et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Parmi les invités présents, on remarquait le R. P. Dugas, S. J., M. l'abbé Harel, et M. l'abbé N. Dubois, qui fit les honneurs de la nouvelle salle des séances sise dans l'aile que le gouvernement vient d'adjoindre au corps principal de la bâtisse.

C'en était l'inauguration, et toute simple qu'en fût la prise de possession, elle mérite d'être consignée dans nos archives. Toutes les personnes présentes en admirèrent l'acoustique due à sa voute ronde.

En ouvrant la séance, M. le président demande la faveur d'intervertir l'ordre du jour afin de permettre au R. P. Dugas d'adresser la parole à l'assemblée. Des applaudissements répondent à cette demande.

Le R. P. Dugas nous vient nous parler des retraites fermées en général et en particulier de celle des Instituteurs qui aura lieu le 2 juillet prochain à la maison Saint-Joseph que les Jésuites possèdent au Sault-au-Récollet. Il remercie d'abord les membres du Comité de régie de l'invitation qu'il a reçue; il exprime le plaisir qu'il éprouve de se trouver au milieu des instituteurs, puis il nous fait part du but de sa visite: Offrir un très grand avantage: celui d'une retraite fermée. Cet avantage, il l'expose assez longuement en nous disant tout le bien qu'il en pourra résulter.

Attentivement écouté, le R. Père fut également très applaudi quand il reprit son siège.

M. le président le remercia au nom de tous en l'assurant que son appel avait été entendu et qu'il en constaterait les résultats par le nombre de ceux qui se dirigeront vers le Sault-au-Récollet le 2 juillet au soir.

L'on procéda ensuite à la lecture des minutes de la séance précédente lesquelles furent adoptées.

Le rapport du trésorier ne montra pas des finances très prospères. Ce sont des finances d'instituteurs.

M. le président encouragea ceux qui étaient présents à grossir la balance en Caisse par de généreuses contributions et, à cet effet, le trésorier et le secrétaire sont chargés de les recueillir.

Pendant ce temps, M. T. F. Cuddihy est appelé à dire une déclamation anglaise : « Mona's Water ».

En le remerciant, M. le président faisait remarquer le beau talent d'élocution que possède M. Cuddihy. La voix, le geste, l'expression ont que c'est un plaisir de l'entendre.

L'ordre du jour suivant, les élections, provoque un point d'ordre nouveau. En laissant le fauteuil présidentiel au vice-président, M. J. V. Desaulniers s'empresse de proposer M. A. C. Miller à la charge qu'il vient de quitter, mais M. H. Mondoux prétend qu'il a la parole, qu'il était debout avant M. Désaulniers et réclame l'honneur de la motion principale. M. Désaulniers cède et M. Mondoux propose, appuyé par M. G. E. Pagé que tous les mêmes officiers soient maintenus en charge. Des tonnerres d'applaudissements approuvent cette motion, et M. Desaulniers reprend le poste qu'il occupe avec tant de zèle, de tact et de distinction.

Vu l'heure avancée, M. le président demande encore la faveur d'intervertir l'ordre, en passant aux motions et avis de motions.

M. J. P. Labarre propose, appuyé par M. A. C. Miller que l'invitation du comité d'organisation de la démonstration Dollard soit acceptée; que le président et le secrétaire soient chargés de représenter l'Association à cette fête et qu'une somme n'excédant pas \$10.00 soient alloués pour l'achat d'une couronne de fleurs. Cette motion est adoptée.

Également adoptée la motion de M. A. Leblond de Brumath, appuyée par M. J. P. Labarre, fixant les heures de séances de 10 heures à midi pour la séance du matin et de 2 heures à 4 heures pour la séance du soir.

M. J. P. Labarre appuyé par M. J. E. Roy, propose une motion de condoléances à la famille Cléroux. Adopté.

M. Eudore N. Gobeil propose également une motion de condoléances à la famille de M. T. Blais, professeur à l'École normale Laval. Cette motion appuyée par M. J. T. Lebrun est également adoptée.

M. J. J. Maguire, principal de l'école Edward Murphy, lit ensuite la motion suivante.

« Nous, professeurs laïques catholiques de Montréal, d'accord avec toutes les classes de l'Empire, déplorons la mort de Sa Majesté le roi Edouard VII, et sympathisons profondément avec la famille royale dans son deuil.

« Nous désirons exprimer notre loyauté au souverain régnant, sa Majesté le roi Georges V, et nous espérons sincèrement que le devoir d'enseigner la loyauté à nos élèves, devoir auquel nous avons toujours été fidèles, nous sera rendu plus agréable par la suppression de la formule du serment royal, de ces allusions si blessantes pour les catholiques romains. Dieu sauve le Roi. »

M. le président demanda le vote debout pour cette motion laquelle fut adoptée dans un profond silence puis la séance fut ajournée à deux heures de l'après-midi.

#### Séance de l'après-midi.

En prenant le fauteuil, M. le Président annonce la conférence de M. J. P. Labarre, sur l'enseignement de la Grammaire française.

Le conférencier débute en montrant les rapports qu'il y a entre la langue et la grammaire en disant qu'elle est l'art de parler et d'écrire correctement car tel qui sait parfaitement sa grammaire ne sait ni parler ni écrire correctement, puis exposant la véritable portée de la grammaire, il dit comment elle développe le raisonnement, comment elle prépare à la composition littéraire, à l'analyse de la pensée, et comment elle influe sur la correction du langage. Il dit aussi quelques mots sur l'évolution de la langue et de la grammaire, puis passant à la pratique, il donne trois leçons, que nous pourrions appeler modèles sur l'enseignement du nom, de l'adjectif, du verbe et du participe passé conjugué avec avoir, puis il termine en mentionnant les qualités d'un bon enseignement donné par un bon maître.

M. le président et MM. Charbonneau et Lippens font des remarques élogieuses au conférencier, puis la séance est levée.

A. B. CHARBONNEAU,  
Secrétaire.

### Association des Institutrices catholiques de Québec

Séance du 18 juin 1910

Présents: Le R. P. A. N. Th. Valiquet, O. M., le chapelain; Institutrices, Mlle A. Dionne, présidente; conseillères, Mlles R. Parant, Beauport, E. Bitner, St-David, M. P. Turcotte, Lévis, M. A. Thiboutot, Québec et M. L. Pepin, secrétaire.

Après la prière d'usage, les minutes de la dernière réunion furent lues et adoptées.

Proposé par Mlle R. Parant, secondé par Mlle M. Turcotte et résolu:

« Que le Conseil de l'Association des institutrices catholiques, Section de Québec, appuie fortement la demande de l'amendement de l'Article 513 du Fonds de Pension faite par Mlle M. L. Pepin, secrétaire de l'Association, permettant aux fonctionnaires de l'enseignement primaire de faire compter, moyennant la retenue, les années d'enseignement comme suit:

- 1° De l'École normale comme novice et non comme profès ou professe;
- 2° Dans un *noviciat* d'un couvent subventionné ou non;
- 3° Dans une école indépendante. Pourvu que le titulaire ait à son crédit 15 années d'enseignement, sous le contrôle d'une commission scolaire. L'amendement demandé aura un effet rétroactif sur les années écoulées. »

Proposé par Mlle E. Bitner, secondé par Mlle P. Turcotte et résolu:

« Que le même Conseil appuie les amendements proposés par l'Association des instituteurs de Québec. »

Proposé par Mlle R. Parant, secondé par Mlle M. L. Pepin et résolu:

« Que dans les cas assez fréquents où après 35 années de service, un fonctionnaire de l'enseignement primaire, qui n'a pas 56 ans soit dans l'impossibilité d'enseigner pour une autre cause que la maladie, l'Association croit que ce ne serait que justice d'accorder à tout fonctionnaire la jouissance de sa pension, quand il compte 35 ans d'enseignement. »

Séance du 5 juillet.

Mardi, le 5, à 2 h., à la sacristie de St-Sauveur, a eu lieu la réunion des conseillères et des délégués de l'Association des Institutrices de Québec pour l'élection de ses officières et de ses conseillères.

Étaient présents: le R. P. A. N. Valiquet, O. M. I., chapelain de l'Association. MM. les inspecteurs d'écoles P. A. Roy et L. A. Guay.

Officières présidente: Mlle A. Dionne, Sillery; Vice-présidente, Mlle E. Trumble, Québec; conseillères et déléguées: Mlles Ruel, Lévis, R. Parant, Beauport; A. Vézina, Cap St-Ignace; L. Ruelland, St-Jean-Chrysostôme; M. Dussault et C. Pagé, Les Ecureuils; E. Bitner, St-David; A. Noël, Québec; C. Lessard et G. Lessard, St-Henri; G. Bourassa et A. M. Bourassa, Saint David; L. Brennan, St-Malachie; V. Ferland, Ste-Hénédine; Mme Létarte, Québec et M. L. Pepin, secrétaire, Québec, et Mlle S. Turcot, Lévis.

Après la prière, Mlle Dionne, présidente réitéra les respectueux sentiments de gratitude des membres de l'Association envers leur dévoué chapelain qui le 30 mai dernier, célébra dans le silence du cloître, les joies si saintes et si suaves du 25<sup>e</sup> anniversaire de son ordination sacerdotale. Mlle la présidente avait déjà offert les vœux de l'Association par une lettre pleine de sentiments exquis à l'occasion de cette belle fête. Le 18 juin à une réunion chez la secrétaire, un signet peint par les religieuses du Précieux Sang de Lévis fut offert au Rév. Valiquet comme faible tribut de la vive gratitude des institutrices, membres de l'Association envers leur dévoué chapelain.

Mlle la présidente termina en souhaitant au digne jubilaire la rare faveur de célébrer dans une heureuse vieillesse ses glorieuses noces d'or.

« Nous supplions le Seigneur, Révérend Père, ajouta-t-elle, de vous conserver encore longtemps comme chapelain de notre association.

« Votre dévouement à la cause des institutrices est un véritable baume consolateur au milieu des nombreux sacrifices de leur noble, mais bien pénible tâche d'institutrices. »

Mlle la présidente lut ensuite un travail bien documenté et bien raisonné sur la question du Fonds de Pension. J'espère que Mlle Dionne publiera cet intéressant travail dans *L'Enseignement Primaire*. Les institutrices pourraient ainsi se renseigner sur leurs propres intérêts.

Le Rév. Père Chapelain, répondit en termes choisis et délicats aux bonnes paroles dites à son adresse par Mlle la Présidente.

« C'est un bien grand bonheur, ajouta le Révérend Père, d'être prêtre. Le sacerdoce nous procure le bonheur de dire la sainte messe. Vingt-cinq ans de prêtrise supposent plus de 9.000 messes célébrées. « Aidez-moi, dit-il, » à remercier Dieu de tant de grâces reçues et priez toujours pour moi qui vous suis sincèrement dévoué. Je fais des vœux pour le succès de votre association qui est pour vous une véritable force. Veuillez marcher dans l'union et la paix comme toujours. Bannissez de vos rangs les susceptibilités, les jalousies pour travailler dans l'harmonie au bien général de toutes les institutrices. »

Le R. Père proposa ensuite à l'Association de devenir membre bienfaiteur du premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec, en votant généreusement la somme de cinq piastres. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

Le R. Père termina en félicitant hautement MM. les inspecteurs d'écoles et M. le directeur de *L'Enseignement Primaire* de leur généreux dévouement à la cause des institutrices.

M. le directeur de *L'Enseignement Primaire* avait écrit une lettre d'excuses à la secrétaire, exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion, étant invité de donner deux conférences aux institutrices de Chicoutimi, durant le Congrès diocésain.

M. l'inspecteur Nansot, dans le même cas, avait écrit dans le même sens.

La secrétaire lut ensuite une lettre bien encourageante du secrétaire particulier de l'honorable Jérémie L. Décarie, Secrétaire provincial :

Mlle M.-Lse Pepin, Institutrice,

68, rue des Fossés, Québec.

Mademoiselle,

Je vous remercie de votre amabilité. Je viens de causer de votre lettre du 25 juin, avec l'honorable Jérémie L. Décarie. Je puis vous assurer dès maintenant que votre demande d'indemnité pour le bon fonctionnement de votre association reçoit actuellement toute son attention et qu'il donnera à cette question une solution satisfaisante, d'ici à peu de temps, il me prie de vous remercier de vos bonnes paroles en faveur de l'administration actuelle, et de vous dire qu'il sera toujours très heureux de satisfaire à vos justes demandes.

Veillez me croire,

Votre bien dévoué,

J. J. SIMARD,  
Secrétaire particulier.

Un vote de remerciements sincères fut adopté à l'unanimité envers l'honorable Secrétaire de la Province pour l'intérêt qu'il porte à l'Association des institutrices catholiques.

Avec l'hommage de leur haute considération, les institutrices prient l'honorable Secrétaire provincial de bien vouloir agréer l'expression de leur sincère gratitude.

Mlle la secrétaire lut ensuite le procès-verbal de la dernière séance et on procéda à l'élection par scrutin.

Voici les noms des officières du nouveau bureau de direction :

Présidente: Mlle A. Dionne, réélue.

Vice-présidente: M. E. Trumble, réélue.

Trésorière et assistante trésorière: Mlles M. et P. Turcot, Lévis.

Secrétaire et assistante secrétaire: Mlle M.-Lse Pepin, réélue et A. Thiboutot, de Québec.

Conseillères: Mlles R. Parant, Beauport; A. Vézina, Cap St-Ignace; E. Bitner, St-David; M. L. Béland, Québec; A. Pelletier, Lévis; A. Noël, Québec.

Toutes ces demoiselles continueront à se dévouer pour le bien général de leurs co-sœurs sous la pieuse et habile direction de leur zélé chapelain.

M.-LSE. PEPIN,

*Secrétaire,*

68, rue des Fossés, Québec

### Dixième réunion de l'Association des Inspecteurs d'écoles

Le 3 août dernier, l'Association des Inspecteurs d'écoles de la province de Québec a tenu, à Montréal, son dixième congrès annuel. La réunion était présidée par M. l'inspecteur L. Bergeron, vice-président de l'Association.

L'honorable M. Décarie, secrétaire de la province, avait bien voulu par sa présence rehausser l'éclat de la convention.

Au nombre des questions traitées durant le congrès, mentionnons: l'amélioration du service d'inspection, la fondation de bibliothèques scolaires spécialement dans les écoles rurales, l'étude de la loi du fonds de pension, la propagation des écoles modèles de garçons dirigées par des instituteurs, la propagande anti-alcoolique dans les écoles, telle que poursuivie par le clergé, relations entre le département de l'Instruction Publique et les inspecteurs, et beaucoup d'autres affaires de régie intérieure.

Deux résolutions importantes furent aussi adoptées: la première remerciant le gouvernement d'avoir augmenté le traitement des inspecteurs, et la seconde favorisant l'enseignement anti-alcoolique à l'école.

Les officiers de l'association actuellement en charge sont: MM. G. S. Viens, président; L. Bergeron, vice-président; P. J. Ruel et J. B. Demers, directeurs; G. E. Marquis, secrétaire.

### L'enfant sans Dieu

L'enfant sans Dieu deviendra un mauvais fils, un mauvais citoyen, un mauvais époux, le premier des impies, le dernier des Français.

L'enfant sans Dieu sera un jeune homme sans mœurs, un homme mûr sans conscience, un vieillard sans remords, un moribond sans espérance.

MGR BESSON.

---



---

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

### ÉCOLES NORMALES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

LISTE OFFICIELLE DES DIPLOMES ACCORDÉS (juin 1910)

---

#### ÉCOLE NORMALE LAVAL, QUÉBEC

(Département des Élèves-Instituteurs)

DIPLOMES POUR ÉCOLE ACADÉMIQUE (primaire supérieure) :

*Avec grande distinction* : école académique française et anglaise : M. Roméo Savary; école académique française et modèle anglaise : Stanislas Lord.

*Avec distinction* : école académique française et anglaise ; MM. Maurice Filteau, Emile Tousignant, Roméo Caron, Réal Doré, Achille Letarte; école académique française et modèle anglaise : M. Emile Fréchette; école académique française et élémentaire anglaise : M. Antoine Richard; école académique française et modèle anglaise : M. Henri Dussault; école académique française et élémentaire anglaise : MM. Demerville Latulippe et Rodolphe Maltais.

DIPLOMES POUR ÉCOLE MODÈLE (primaire intermédiaire) :

*Avec grande distinction* : école modèle française et élémentaire anglaise : MM. Alphonse Pelletier, Narcisse Furoy.

*Avec distinction* : école française et anglaise : MM. Joseph Tremblay, Victor Tremblay, Laurent Blais, Jules Tanguay, Pierre Horace Plourde, Henri Louis Fortin, Philippe Garneau, Louis Carignan, Napoléon Fortin; école modèle française et élémentaire anglaise : MM. Paul Létourneau, Roch Létourneau, Joseph Côté.

École modèle française : M. Augustin Martel.

DIPLOMES POUR ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE :

*Avec grande distinction* : école élémentaire et anglaise : MM. Alphonse Fournier, Stéphane Beaubien.

*Avec distinction* : école élémentaire française et anglaise : MM. Georges Roy, Lucien Raymond, Léo Dumais, Jules Laverdière, Lucien Desrochers, Edmond Boily, Jules Fréchet, Jean-Baptiste Saulniers, Régent Marier; école élémentaire française : MM. Médéric Bouchard, Léon Frève, Firmin Létourneau, Joseph Bouchard.

École élémentaire française et anglaise : MM. Jules Marceau, Eucher Roy, Louis Victor Potvin.

(Département des Élèves-Institutrices)

DIPLOMES POUR ÉCOLE ACADÉMIQUE (primaire-supérieure) :

*Avec grande distinction* : école académique française et anglaise : Mlle Anne Marie Vaillancourt; école académique anglaise et française : Mlle Margaret Cronin; école académique française et modèle anglaise : Mlles Cécile Godbout, Henriette Pouliot, Juliette Falardeau, Lucie Bédard.

*Avec distinction*: école académique française et anglaise: Mlles Cécile Dubé; école académique française et modèle anglaise: Mlles Cécile Magnan, Marie-Anne Grenier; école académique française et élémentaire anglaise: Adrienne Roy.

DIPLOMES POUR ÉCOLE MODÈLE (primaire intermédiaire):

*Avec grande distinction*: école modèle française et anglaise: Mlle Marie-Aline Moffet; école modèle française et élémentaire anglaise: Mlles Bernadette Sirois, Rose-Alma Rouillard, Lumina Fouquet, Reine-Aimée Turcotte, Eugénie Pelletier.

*Avec distinction*: école modèle française et anglaise: Mlles Eugénie Richard, Albertine Dubé, Marie Berthe Tremblay, Rose de Lima Marier, Stella Hamel; école modèle française et élémentaire anglaise: Mlles Antoinette Pelletier, Aldina Roy, Eva Malouin, Marie Ange Bolduc, Léonie Houde, Marie-Louise Demers, Blanche Dussault; école modèle française: Mlles Alexandrine Noël, Rose-Hélène Noël.

École modèle française et anglaise: Mlles Maria Joncas, Alexandrine Garneau; école modèle française et élémentaire anglaise: Mlle Bernadette Villeneuve; école modèle française: Mlles Alice Dionne, Maria Fradet, Elizabeth Sirois.

DIPLOMES POUR ÉCOLE PRIMAIRE ÉLÉMENTAIRE:

*Avec grande distinction*: Mlle Bernadette Bélanger.

*Avec distinction*: école élémentaire française et anglaise: Mlles Valéda Fontaine, Délia Chalifour, Annette Tremblay, Eva Julien, Maria Brouillette, Eva Gingras, Blanche Lacaire, Anna Gilbert, Marine Ménard; école élémentaire française: Mlles Blanche Lauzé, Audélie Aubé, Marie-Anne Desrochers, Adéla Racine, Anna Beaudet, Antoinette Lemieux, Bernadette Doyle, Marie Rose Beaudoin, Maria Drolet, Laura Michaud, Eugénie Coulombe, Anne-Marie Béland, Yvonne Simard, Ernestine Bouffard, Denise Morissette, Abela Latulippe, Corinne Méthot, Bernadette Bourgault, Marie-Anne Demers, Maria Lessard, Maria Germain, Thérèse Labrecque, Marie-Anna Beaudet, Léa Roy, Cécile Dallaire.

École élémentaire française: Mlles Joséphine Gosselin, Maria Labrecque, Amanda Martineau, Bernadette Ruel, Diana Evoy, Blanche Douville.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, MONTREAL

ÉLÈVES-INSTITUTEURS DIPLOMÉS:

DIPLOMES ACADÉMIQUES.—*Avec grande distinction*: Irénée Beauchemin. *Avec distinction*: Honorius Pilon et Joseph Rioux. *D'une manière satisfaisante*: Arthur Sauvé, Emile Renaud, Antoine Maltais et Antonio Fitzpatrick.

DIPLOMES MODÈLES.—*Avec distinction*: Armand Circé, Arthur Cormier, Arthur Ladouceur, Paul René de Cotret, Conrad Bellefleur, Charles Marchildon, Guillaume Larivière, Armand Bourgeois, Adrien St-Pierre et Rodolphe Joubert. *D'une manière satisfaisante*: Joseph Rouleau, Albert Fillion, Avila Laniel, Raoul Laberge et Ferdinand Génier.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES.—*Avec grande distinction*: Ovila Poutré et Raoul Clouthier. *Avec distinction*: Marcellin Lacoste, Armand Lebeau et Eugène Lachance. *D'une manière satisfaisante*: Emile Giguère, Cléophas Bastien, Benjamin Forest, Armand Lord, Arcade Langlois et Henri Meloche.

ÉLÈVES-INSTITUTRICES DIPLOMÉES:

DIPLOMES ACADÉMIQUES.—*Avec grande distinction*: Jeanne Blanchard et Marie-Joséphine Francœur. *Avec distinction*: Antoinette Deschamps.

DIPLOMES MODÈLES.—*Avec grande distinction*: Corinde Marchildon et Céline Gaboury. *Avec distinction*: Maria Lafontaine, Edith Clark, Irène Grenier, Corona Racicot, Aline Séguin, Maria Lachance, Lucrèce Colpron, Juliette Ste-Marie, Émilienne Gariépy et Berthe Robert. *D'une manière satisfaisante*: Paula Robert, Emilia Paré, Marie-Louise L'Écuyer, Marie-Ange Normandin et Alice Moquin.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES.—*Avec distinction*: Éva Filion, Elizabeth Miller, Alice Dussault, Valéda Choquette, Marie-Louise Malo, Maria Marcil, Béatrice Forest, Doria Lippé, Aldina Carrière, Marie-Louise Bazinet, Berthe Foucault, Blanche Vanchestein, Ethel Kirk, Albina Lacombe, Rose-Hélène Leduc, Antoinette Thibodeau, Marie-Anne Raymond. *D'une manière satisfaisante*: Irène Arès, Berthe Desranleau, Alberta Ostigny, Lucie St-Germain, Florestine Pilon, Marguerite Gagnon, Jeanne Bissonnette, Hélène Rose, Berthe Nadon, Florida L'Écuyer, Marie-Louise Demers, Blanche Blain, Gertrude Fournier, S. Ernestine Roy.

### ÉCOLE NORMALE DE CHICOUTIMI

Elèves-Institutrices diplômées:

DIPLOMES POUR ÉCOLE ACADÉMIQUE (primaire-supérieure):

*Avec grande distinction*: Mlles Lydie Côté, N.-D. de Laterrière.

*Avec distinction*: Mlle Alice Gravel, Tadoussac.

DIPLOMES POUR ÉCOLE MODÈLE (primaire-intermédiaire):

*Avec grande distinction*: Mlles Eva Boulay, St-Félicien; Adèle Lindsay, St-Gédéon; Eugénie Lapointe, N.-D. d'Hébertville; Rose-Zelpha Gauthier, Rumford, Me., E. U. (modèle anglais et français).

*Avec distinction*: Mlles Maria Maltais, Saint-Cœur de Marie; Gilberte Topping, Les Escoumains; Rose-Anna St-Jean, Normandin; M.-Jeanne Coulombe, St-Gédéon; Anna-Marie Boily, St-Gédéon.

*D'une manière satisfaisante*: Mlle Blanche Barrette, Chicoutimi.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES:

*Avec grande distinction*: Mlles Anna Foster, St-Siméon; Marie-Laure Côté, St-Jérôme; Marie Fortin, Grande-Baie; Marie-Anne Couture, Chicoutimi; Valérie Gauthier, N.-D. de Laterrière.

*Avec distinction*: Mlles Marie Larouche, Les Bergeronnes; Wilhelmine Brassard, N.-D. de Laterrière; Marie Desgagné, Anse St-Jean; Rose Lavoie, St-Joseph d'Alma; Rosa Audet, Les Eboulements; Evéline Gélinas, St-Siméon; Julia Côté, St-Jérôme; Blanche Murdock, Chicoutimi; Yvonne Laforge, Sainte-Anne; Judith Monck, Tadoussac.

*D'une manière satisfaisante*: Mlles Rose-Alma Bergeron, Saint-Cœur de Marie; Maud Fournier, Hébertville; Ernestine Simard, St-Alphonse; Mary Lavoie, Chicoutimi; Judith Tremblay, Les Eboulements.

### ÉCOLE NORMALE DE NICOLET

Elèves-Institutrices diplômées:

DIPLOMES ACADÉMIQUES.—*Avec grande distinction*: Mlle Bertha Neault, académique français et anglais.

*Avec distinction*: Mlle Sophie Béland, académique français.

DIPLOMES MODÈLES: *Avec grande distinction*: Mlles Robertine Lapière, modèle français et anglais; Rosa Sévigny, modèle français; Alvina Sinotte, modèle français et anglais.

*Avec distinction*: Mlles Irène Farley, modèle français et anglais; Alice Proulx, modèle français; Lydia Therrien, modèle français et anglais; Flore-Ida Gaudet, modèle français; Antoinette Lethiecq, modèle français; Marie-Louise Rabouin, modèle français; Marie-Louise Beauchesne, modèle français; Berthe Brulé, modèle français; Edouardina Paquin, modèle français; M. Alice Caron, modèle français; Flore-Ida Morin, modèle français; Emma Rabouin, modèle français et anglais; Dorilda Provencher, modèle français; Oliva Geoffroy, modèle français.

*D'une manière satisfaisante*: Mlles Henriette Vincent, modèle français; Eléda Derouin, modèle français; Amélia Jutras, modèle français; Cécile Landry, modèle français; Joséphine Grenier, modèle français et anglais; Marie-Louise Rabouin, modèle anglais.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES: *Avec grande distinction*: Mlles Angéline Provencher élémentaire français et anglais; Blanche Tremblay, élémentaire français; Lucienne Désilets, élémentaire français; Marie-Anne Bergeron, élémentaire français; Blanche Bourgeois, élémentaire français.

*Avec distinction*: Mlles Éva Ouellette, élémentaire français et anglais; Éva Dubois, élémentaire français; Marie-Rose Leblanc, élémentaire français; Félicité Héroux, élémentaire français; Valéda Godbout, élémentaire français; Bernadette Champoux, élémentaire français; Bibiane Côté, élémentaire français; Eugénie Guévremont, élémentaire français; Yvonne Turcotte, élémentaire français; Cécile Bourassa, élémentaire français et anglais; Éva Bergeron, élémentaire français; Clarinthe Laroche, élémentaire français; Alza Godin, élémentaire français; Yvonne Hébert, élémentaire français; Virginie Lemaire, élémentaire français; Éveline Côté, élémentaire français; Marie-Rose Proulx, élémentaire français; Évelina Manseau, élémentaire français; Flore-Ida Duhaime, élémentaire français; Cécile Béliveau, élémentaire français; Hortensia Thibodeau, élémentaire français; Hélène Tousignant, élémentaire français; Marie-Ange McCaffrey, élémentaire français; Maria Fréchette, élémentaire français; Rosa Jutras, élémentaire français; Rosa Bourque, élémentaire français.

*D'une manière satisfaisante*: Mlles Rosilda Tousignant, élémentaire français; Elauza Lauzon, élémentaire français; Regina Guévremont, élémentaire français; Emérentienne Lafond, élémentaire français; Albertine Rouleau, élémentaire français; Angéline Provencher, élémentaire français; Cécile Girard, élémentaire français; Alice Dussault, élémentaire français; Marie-Louise Perrault, élémentaire français; Doréa Lahaye, élémentaire français et anglais; Regina Doucet, élémentaire français; Angéla Caron, élémentaire français; Emma Dupaul, élémentaire français; Evalda Morin, élémentaire français.

#### DIPLOMES DE COUPE DES VÊTEMENTS

Mlles Bertha Neault, Blanche Tremblay, Angéline Provencher, Emma Rabouin, Flore-Ida Duhaime, Edouardina Paquin, M. Alice Caron, Cécile Béliveau, Lydia Therrien, Maria Duhaime, M. L. Perrault, Régina Guévremont, Antoinette Gingras, Doréa Lahaye, Alza Godin.

#### DIPLOMES DE STÉNOGRAPHIE

Mlles Sophie Béland, Angéline Provencher, Yvonne Turcotte, Alvina Sinotte, Flore-Ida Morin, Rosa Sévigny, Félicité Héroux, Annette Houle, Albertine Rouleau, Antoinette Gingras.

*N. B.* Nous publierons dans la prochaine livraison, la liste des diplômes accordés par les Ecoles normales de Rimouski, Trois-Rivières, Hull et Valleyfield.

## BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1910.

Cette année 1874 aspirants (29 garçons et 1845 filles) ont été admis à subir les examens après s'être conformés exactement aux prescriptions des règlements scolaires; c'est 45 de moins que l'année précédente.

Les 1874 candidats se répartissent comme suit:

122 pour le diplôme d'école primaire supérieur (académique).

904 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle),

848 pour le diplôme d'école primaire élémentaire.

1486 ont passé leurs examens avec succès, savoir:

702 pour le diplôme primaire élémentaire,

704 pour le diplôme primaire intermédiaire,

80 pour le diplôme primaire supérieur.

De ce nombre étaient des reprises, c'est-à-dire des candidats qui l'année précédente avaient échoué sur une ou plusieurs matières.

388 n'ont pas réussi, savoir:

146 pour le brevet d'école élémentaire,

200 pour le brevet d'école intermédiaire et

42 pour le brevet d'école primaire supérieure.

Soit une moyenne de 79 pour cent qui ont obtenu leurs diplômes et de 21 pour cent ont été renvoyés.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées:

MATIÈRES.	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Bien
Lecture française	Bien	Plus que bien	Très bien
Lecture latine	Assez bien	Bien	Très bien
Grammaire française	Très bien	Très bien	Très bien
Dictée française	Assez bien	Très bien	Excellent
Écriture	Passable	Très bien	Bien
Littérature (préceptes)	Assez bien	Bien	Bien
Composition française	Bien	Bien	Plus que bien
Histoire Sainte	Très bien	Bien	
Histoire du Canada	Bien	Très bien	Très bien
Géographie	Passable	Bien	Bien
Instruction civique	Faible	Passable	Assez bien
Arithmétique	Bien	Bien	Bien
Calcul mental	Bien	Bien	Bien
Comptabilité	Passable	Plus que bien	Très bien
Pédagogie	Bien	Bien	Très bien
Agriculture	Très bien	Plus que bien	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Bien	Bien	Très bien
Hygiène	Bien	Très bien	Très bien
Bienséances	Passable	Assez bien	Bien
Dessin	Assez bien	Faible	Faible
Histoire de France		Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre		Très bien	Très bien
Toisé		Assez bien	Assez bien
Histoire des États-Unis			Très Bien
Histoire Ancienne			Très Bien
Histoire de l'Église			Faible
Algèbre			Médiocre
Physique			Bien
Cosmographie			Assez bien

## LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise.....	Assez bien.....	Bien .....	Très faible .....
Dictée anglaise .....	Bien .....	Bien.....	Bien.....
Composition anglaise .....	Assez bien.....	Bien.....	Bien.....
Littérature anglaise, (préceptes) .....	Bien .....	Mal .....	Mal .....

## ANGLAIS POUR CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise .....	Assez bien.....	Faible .....	Faible.....
Dictée anglaise .....	Assez bien .....	Bien.....	Bien .....
Composition anglaise .....	Mal .....	Mal.....	Mal.....

## Notes du Bureau

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirants et aspirantes, les matières suivantes: BREVET ÉLÉMENTAIRE: Écriture, *passable*; Géographie, *passable*; Instruction civique, *faible*; Comptabilité, *passable*; Bienséances, *passable*.—BREVET INTERMÉDIAIRE: Instruction civique, *passable*; Dessin, *faible*.—BREVET SUPÉRIEUR: Instruction civique, *assez bien*; dessin, *faible*; Histoire de l'Église, *faible*; Algèbre, *médiocre*; Cosmographie, *assez bien*.

LANGUE ANGLAISE:—Littérature (Brevet intermédiaire), *mal*. Grammaire anglaise (brevet supérieur), *très faible*, Grammaire anglaise (spéciale), Brevet intermédiaire et supérieur, *faible*. Composition anglaise (spéciale), *mal* aux trois degrés.

## METHODOLOGIE

## La rédaction à la petite école

Rien de plus attrayant pour les enfants, que de les provoquer à dire ce qu'ils voient sur une image. Leur activité entre en jeu immédiatement, l'esprit d'observation s'éveille, le besoin de s'exprimer est excité, la volonté agit et un travail très fructueux se fait. C'est de l'enseignement intuitif par excellence. L'enfant s'exerce à lire l'image avec moins de fatigue que si la scène était écrite. Il trouve le sujet, il le découvre au lieu de l'apprendre du livre ou du maître, et l'intérêt pour lui est plus grand.

C'est pourquoi nous donnons aujourd'hui un sujet de rédaction, très simple, au moyen d'une petite gravure.

On mettra cette gravure sous les yeux des enfants et on leur fera des questions qui les obligent à observer, pour exprimer ensuite oralement, ce qu'ils auront vu. L'ensemble des réponses formera l'ébauché du devoir de rédaction, qui sera très simple et pour ainsi dire une suite de phrase se rapportant à un même sujet.

Ce que nous avons surtout en vue, c'est d'habituer les commençants à s'exprimer par écrit avec aisance. Rappelons nous toujours que l'orthographe ne peut être exigée que pour les mots et les règles connues des enfants. L'expression est plus importante que l'orthographe puisqu'on a en vue la rédaction. Ne faisons la correction orthographique qu'après l'appréciation du devoir de rédaction.

On mettra l'image bien en vue des quelques enfants qui auront à faire le devoir de rédaction. On leur posera ensuite les questions que nous donnons ci-dessous, ou d'autres analogues, et les élèves devront, après avoir bien observé, trouver la réponse qu'ils exprimeront oralement : leurs réponses seront à peu près celles que nous donnons à la suite des questions ; si elles ne sont pas exprimées correctement, on les rectifiera. Dans les réponses que nous imaginons, les mots en *italique* sont ceux qui doivent frapper les enfants et qui les aideront à retenir le sujet.



*Le maître.*—Où se passe la scène re-*L'élève.*—Au bord de la mer.  
présentée dans l'image ?

L'eau est-elle profonde ?

Non.

Comment pensez-vous qu'est le fond ?

C'est du *sable fin*.

Comment appelez-vous une grande étendue comme celle que représente la scène ?

C'est une plage.

Quels personnes voyez-vous ?

Un petit *garçon* et une petite *fil*le.

Qu'ont-ils fait avant d'entrer dans l'eau ?

Ils ont ôté leurs *souliers* et leurs *bas* ; la petite fille tient sa *robe relevée* et le petit garçon a *retroussé* son *pantalon* au-dessus du genou.

Qu'ont-ils pour jouer ?

Le petit garçon a un *petit bateau* gréé d'un *mât* et d'une *voile*. Il fait *voguer* son petit bateau au moyen d'une corde.

Que fait la petite fille ?

Elle *regarde* le petit bateau qui *l'amuse*. Elle *voudrait* bien le voir *plus grand* pour *embarquer*.

Comment est la mer ?

La *mer* est *tranquille* et le *temps* est *beau*; les enfants sont en *plein soleil*.

Est-ce que les enfants ne souffrent pas du soleil ?

Non ils sont bien *protégés* par leurs *chapeaux*.

Ne Voyez-vous pas quelque chose en l'air ?

Oui, c'est un *oiseau de mer* qui vole au-dessus de l'eau.

Quel est son nom ?

C'est un *goéland* ou une *mouette*.

Que cherche-t-il ?

Il *guette* si quelque *poisson* ne montera pas à la surface de l'eau. Il s'*élancera* alors sur lui comme une *flèche* et le dévorera.

N'est-il pas vrai, qu'après un tel travail, les enfants ont meublé leur esprit d'une foule d'idées, qu'ils ont trouvé avec notre aide et qu'alors ils ont tous les matériaux pour faire une petite rédaction sur le sujet représenté dans l'image très simple qu'ils ont observée ?

Si on leur a fait noter les mots en italique: *mer, sable, plage, garçon, fille, souliers, bac, robe, etc.*, ils auront amplement tout ce qu'il leur faudra pour faire un petit travail dans le genre de ce qui suit :

“ J'ai vu aujourd'hui à l'école une petite image représentant le bord de la mer. Sur une belle plage de sable fin, un petit garçon et une petite fille, le frère et la sœur, s'amusant. Ils ont ôté leurs souliers et leurs bas et sont entrés dans l'eau; la petite fille tient sa robe relevée et le petit garçon a retroussé son pantalon au-dessus du genou. Ils ont un petit bateau gréé d'un mât et d'une voile. C'est le garçon qui le fait voguer au moyen d'une corde, et la petite fille a bien du plaisir à le voir aller; elle voudrait le voir plus grand pour embarquer. La mer est tranquille, le temps est beau et les enfants jouent en plein soleil; mais ils sont bien protégés par leurs grands chapeaux. Au loin dans l'air on voit un oiseau de mer, un goéland ou une mouette, qui guette le poisson imprudent qui monterait à la surface de l'eau. Il s'élancera alors sur l'imprudent avec la rapidité d'une flèche et le dévorera.

En voyant ce joli petit tableau, le désir nous vient d'être avec ces enfants, pour jouir du bon air vivifiant de la mer, réchauffé par le beau soleil du bon Dieu. ”

Il est évident que tous les élèves ne réussiront pas également à écrire quelque chose approchant ce qui précède. Il y aura probablement peu de variété dans les expressions. On aura alors matière à correction; on pourra leur faire voir, par comparaison de leurs phrases avec celles du texte donné, comment ils auraient pu rendre leur rédaction plus intéressante. Il faut attacher beaucoup d'importance au fait qu'un élève aurait écrit une phrase

meilleure que celle du texte, cela peut arriver ; mettre alors les élèves dans l'alternative de choisir entre la phrase de l'élève et l'autre. Si un élève a ajouté une idée qui n'avait pas été suggérée dans la préparation, faire ressortir cette idée, féliciter celui qui l'a eue, engager les autres à l'imiter. Ce sont autant de moyens de stimuler l'initiative des enfants et leur travail personnel.

On peut trouver des gravures très simples, comme celle qui nous a servi aujourd'hui. Il s'en perd tous les jours dans les vieux journaux, *magazines*, annonces, etc. Avec un travail très intéressant en même temps que très profitable pour lui, le maître préparera, en peu de temps, un exercice comme celui qui est donné ici. Il suffit de le vouloir.

H. NANSOT,

*Insp. d'écoles.*

## Le héros du Long Sault

DOLLARD DES ORMEAUX ET SES BRAVES COMPAGNONS

### *Récit historique*

Il y a deux cent cinquante ans, alors que les colons canadiens étaient en guerre avec les Iroquois dont la ténacité, la vaillance sauvage et la cruauté mirent mainte fois en péril la colonie naissante, Villemarie, ou Montréal, fut tout d'un coup menacée par l'approche imprévue d'une petite armée de 800 à 1,000 guerriers iroquois. La belle cité d'aujourd'hui n'était alors qu'un modeste bourg ; mais il y avait là déjà un noyau important de population (hommes, femmes et enfants). Et les défenseurs manquaient en ce moment et si les Indiens s'étaient emparés de la cité naissante, c'était le pillage, l'incendie, la torture et le massacre. Pas un être vivant n'eut échappé.

Heureusement il se trouva un homme de grand cœur, un héros. Il se dit que lui vivant, les Iroquois n'arriveraient pas à Ville-Marie. Il se nommait Dollard des Ormeaux, était débarqué de France depuis peu de temps et était âgé de 25 ans. Il battit le rappel et seize intrépides volontaires répondirent à son cri de ralliement. Ces braves se nommaient Louis Martin, 21 ans ; Jacques Boisseau dit Cognac, 23 ans ; Robert Juré, 24 ans ; François Crusson, dit Pilote, 24 ans ; Jacques Brossier, 25 ans ; Nicolas Tellemont, 25 ans ; Jean Lecompte, 26 ans ; Laurent Hébert, dit Larivière, 27 ans ; Étienne Robin, dit Desforges, 27 ans ; Jean Valats, 27 ans ; Jean Tavernier, dit la Hochetière, armurier, 28 ans ; René Doussin, sieur de Sainte-Cérize, 30 ans ; Alonic de Lestus, 31 ans ; Nicolas Josselin, 25 ans ; Christophe Augier, dit Desjardins, 26 ans ; Simon Grenet, 25 ans. A la tête de ses volontaires Dollard des Ormeaux communique sa résolution à l'héroïque Maisonneuve, gouverneur de Montréal, aux principaux habitants. Dans

la ville, autour d'eux monte une rumeur d'admiration, de reconnaissance, de fierté. On les approuve hautement, on les encourage et Maisonneuve lui-même, n'ayant pas le choix, le félicite publiquement. Le curé célèbre une messe solennellement pour appeler les bénédictions du Ciel sur cette entreprise désespérée. A cette messe la petite troupe, Dollard des Ormeaux en tête communia avec ferveur. Puis au milieu de l'émotion générale, Dollard des Ormeaux et ses seize volontaires montent en pirogue et par la rivière arrivent au Long-Sault; c'est un petit fortin de pieux et de palissades à l'abri duquel ils espèrent arrêter et briser l'élan des Iroquois qui, d'après les nouvelles apportées par les coureurs, approchent rapidement. Et en effet, à peine Dollard des Ormeaux et sa poignée d'hommes ont-ils achevé de se mettre en défense, à peine ont-ils reçu derrière leurs palissades un "fâcheux" renfort de 40 Hurons amis et de 4 Algonquins qui avec la permission de Maisonneuve les ont rejoints, qu'ils sont furieusement attaqués par les Iroquois. Mais le courage de la petite troupe est à la hauteur du péril. Dix jours durant, ils tiennent tête à cette horde de sauvages et en exterminent un grand nombre. Malheureusement les Hurons se laissent ébranler par les menaces et surtout par les promesses des Iroquois qui jusque sous les palissades les engagent à abandonner les Français pour avoir la vie sauve. A part leur chef resté fidèle, ils désertent. Et les Iroquois apprennent par eux que derrière ces redoutables palissades qui les ont arrêtés depuis dix jours, il ne reste plus que 8 Français et trois ou quatre Indiens, livrent un assaut furieux et en masse escaladent les palissades. C'est partout un violent corps-à-corps. Dollard, désespéré, recourt à un moyen extrême, il allume une mèche à un baril et le jette par-dessus la palissade au milieu des Iroquois. Mais le baril heurte une branche d'arbre, retombe au milieu du retranchement et éclate, tuant ou blessant les derniers défenseurs du fort. C'est la fin, les Iroquois s'emparent du retranchement, saisissent vivants encore quatre Français qu'ils gardent pour achever au milieu des tortures. Le Long-Sault est enfin pris, mais Montréal est sauvé, car les Iroquois, stupéfaits de voir que ce petit nombre de héros a suffi pour briser tous leurs efforts pendant dix jours en les décimant terriblement, se disent qu'ils ne sont pas en force pour attaquer Montréal où il y a un gouverneur et certainement un plus grand nombre de pareils guerriers. Ils rebroussent chemin. La colonie est délivrée.

Tel est le fait d'armes du Long-Sault que Montréal a célébré le 29 mai dernier. Le héros d'un aussi noble événement mérite d'être honoré. Aussi le projet de lui élever une statue de bronze est-il très populaire.

Honneur à Dollard et à ses braves compagnons!

## LEÇON DE CHOSES

(Cours élémentaire)

### LE COUTEAU

*Matériel.*—Un couteau de table, un couteau de poche, un couteau à découper.

MAITRESSE.—Voici mes petits amis, un objet que vous connaissez bien.—E. Oui, madame, c'est un couteau.—M. Examinons-le donc ensemble. Cette partie plate et brillante se nomme?—R. La lame.—M. Comment Comment est la lame de notre couteau?—R. Elle est mince.—M. Touchez-la. Que remarquez-vous?—R. Elle est froide.—M. Et encore? Examinez bien.—R. Madame, elle est plus mince sur un bord que sur l'autre.—M. Pourquoi cela?—R. Pour qu'elle puisse tailler.—M. C'est bien. Taillez vous-même ce morceau de pain. Doucement. Vous remarquez, n'est-ce pas, que vous appliquez la partie tranchante sur le pain, vous appuyez et il est ainsi entamé tout de suite? Savez-vous de quelle matière est faite la lame du couteau?—R. De fer.—M. Ou plutôt d'acier. L'acier est plus brillant et plus dur que le fer; il coupe mieux. Comment se nomme cette partie du couteau que je serre dans ma main?—R. C'est le manche.—E. Examinons-le.—E. Madame, il est blanc.—M. Et comment s'appelle cette matière blanche? Vous ne savez pas? Eh bien! c'est de l'os fourni par les animaux, tels que le bœuf, le cheval, etc. Voyez maintenant cet autre couteau que je porte dans ma poche.—E. Madame, il est plus petit que l'autre et il peut se fermer, en faisant entrer la lame dans le manche.—M. Comment cela? Approchez. Vous remarquez, n'est-ce pas, que le manche est fendu sur toute sa longueur. Je baisse la lame horizontalement. Comment cela peut-il se faire?—R. Il y a un clou qui la tient en haut du manche.—M. Oui mais ce clou a une forme spéciale. C'est une vis, autour de laquelle la lame peut tourner. Voyez je peux la mettre verticale, horizontale ou la rentrer tout à fait dans la rainure. Le manche de ce petit couteau est-il en os?—R. Non, Madame, il est noir.—M. Ce n'est pas une raison; car on peut teindre l'os de diverses couleurs. Il est en *corne* de bœuf ou de vache. Enfin, voici une autre espèce de couteau.—R. Madame, il est grand et la lame est pointue.—M. On l'appelle pour cela: *couteau à découper*. Vous savez, que les petits enfants ne doivent pas se servir des couteaux?—E. Pourquoi?—M. Parce que les enfants sont inhabiles et risqueraient de se blesser et d'affliger leurs parents.

EXERCICES.—*Corps*.—Voilà trois couteaux: l'un sert à couper le pain et la viande; l'autre se met dans la poche, le troisième est un couteau à découper. Ils ont une lame en acier et un manche en corne, en os ou en bois. Les petits enfants ne doivent pas toucher les couteaux.

*Dessin*.—Dessiner sur l'ardoise, ces trois couteaux.

M. L.-I.

(L'École et la Famille)

---

## HISTOIRE DU CANADA

---

### Les Interprètes de Jacques Cartier

(suite)

Ici Laverdière fit une pause, et regardant avec une expression de tristesse infinie les deux Sauvages iroquois marchant silencieux à ses côtés, il ajouta :

— Mes frères Peaux-Rouges ressemblent à leurs idoles : ils ont des yeux qui ne voient pas et des oreilles qui ne peuvent entendre. Ou plutôt : vos idoles vous ressemblent, car l'enfant ressemble à son père, et non pas le père à l'enfant. Avant d'être idoles vos dieux n'étaient que troncs d'arbre ou blocs de pierre que vous avez façonnés en manitous. Egalement le Soleil, la Lune, les Etoiles, le Tonnerre et le Feu ne sont dieux que parce que vous le dites. Si l'Ours est dieu, pourquoi lui fais-tu la chasse, Domagaya? — Et le Castor, et la Tortue, et le Grand Lièvre que tu pries, Taiguragny, ne les as-tu pas tués, maintes fois, à coups de flèche?

— Tu as bien cloué ton dieu sur une croix ! riposta Taiguragny.

Puis crachant dans la neige, en signe de mépris, le Sauvage ajouta : — La bouche et le cœur de mon frère la Robe Noire sentent mauvais ; la vérité s'y gâte. Plût à Cudragny que les oreilles de Domagaya fussent de pierre, et ses yeux de bois comme les images de ses dieux, il n'éprouverait pas de dégoût à regarder le Français ni de colère à l'entendre.

Sans transition, l'interprète demanda :

— A qui donc ressemble ton dieu, Robe Noire ?

— Je l'ignore, mon frère, je ne l'ai jamais vu. (1) Je sais seulement que mon âme lui ressemble, car il l'a créée à son image, et qu'après elle, le visage de l'homme et l'harmonie de sa voix rappellent mieux le souvenir permanent de son invisible présence. Le vrai Dieu est si beau que mes frères iroquois le voyaient tout à coup, avec leurs yeux de chair, Domagaya et Taiguragny mourraient.

— Tu dis que chacun de nous lui ressemble ?

— Oui, par son âme, qui se reconnaît en Lui, quand elle est baptisée.

— Pourquoi baptisée ?

— Quand tu te regardes dans l'eau d'une rivière, il faut, n'est-ce pas, que cette eau soit non seulement claire, mais éclairée, pour y voir ton visage. Or, le péché du premier Visage Pâle, que Dieu créa, d'un souffle, du limon de la terre, ce péché est le nuage qui obscurcit les eaux de la rivière. La grâce du baptême, c'est la lumière qui dissipe les ténèbres de la nuit, éclaire ton âme, lui permet de voir et de comprendre le bon Dieu, et Lui de te regarder en même temps et de t'écouter avec complaisance. Et de même que ta figure regardée dans une eau courante, demeure immobile et toujours ressemblante, ainsi passera le temps durant l'éternité, mais ton bonheur ne passera pas, il restera permanent, immuable comme la vision du ciel que tu auras mérité en croyant au vrai Dieu.

Tout d'abord, Domagaya ne répondit rien. Il continua de marcher en silence, regardant, sans les voir, et la neige du sentier et les arbres de la forêt rangés en bataille ; il ralentissait même le pas comme pour donner à quelque tardive réflexion le temps de rejoindre son intelligence angoissée d'incertitude. Comme si le corps

(1) Samuel de Champlain raconte, dans ses *Voyages*, qu'ayant rencontré (le 9 juin 1603) à Tadoussac le grand sagamo des Algonquins, Anadabijou, il lui demanda s'il n'avait point vu ou entendu dire par ses ancêtres que Dieu fût venu en ce monde.

« Il me dit qu'il ne l'avait point vu ; mais qu'anciennement il y eut cinq hommes qui s'en allèrent vers le soleil couchant, qui rencontrèrent Dieu qui leur demanda : « Où allez-vous ? » Ils dirent : « Nous allons chercher notre vie. » Dieu leur répondit : « Vous la trouverez ici. » Ils passèrent sans faire état de ce que Dieu leur avait dit ; lequel prit une pierre et en toucha deux qui furent transformés en pierres, et dit derechef aux trois autres : « Où allez-vous ? » Et ils répondirent comme à la première fois ; et Dieu leur dit derechef : « Ne passez pas outre, vous la trouverez ici. » Et voyant qu'il ne leur venait rien, ils passèrent outre. Et Dieu prit deux bâtons, et il en toucha les deux premiers, qui furent transformés en bâtons. Et le cinquième s'arrêta, ne voulant plus passer outre. Et Dieu lui demanda derechef : « Où vas-tu ? » — « Je viens chercher ma vie. » — « Demeure, et tu la trouveras. » Il demeura, et Dieu lui donna de la viande, et il en mangea. Après avoir fait bonne chère, il retourna avec les autres Sauvages et leur raconta tout ce que dessus. »

Cf. *Les Voyages de Samuel de Champlain* : 1603, ch. III, pages 14 et 15, tome II, deuxième édition, Québec 1870.

chez lui, partageant d'instinct l'anxiété de l'âme, eût cherché, en s'attardant, à reculer l'heure d'une catastrophe inconnue, pressentie fatalement, et, fatalement aussi, inévitable. Or, moi seul étais en mal d'imagination; l'interprète marchait fort tranquillement, pour le plaisir de prolonger la conversation en même temps que la promenade.

— Continue donc, Robe Noire, dit-il enfin, continue donc à parler. Je crois m'entendre maintenant quand je t'écoute, car tu penses comme moi. Notre agouhanna Donnacona, mon frère Taiguragny, le sagamo paralytique d'Hochelaga et quelques autres du royaume de Saguenay avec moi croient que le Grand Esprit ne s'incarne pas dans les ours, les tortues, les lièvres ou les castors. Comme toi nous pensons que le Grand Esprit, s'il descendait sur la terre — s'il y est descendu, pour te faire plaisir — se fera homme tout d'un coup, comme il se fait Éclair, Tonnerre ou Vent quand il nous apparaît l'été, dans les colères d'un orage. Nous croyons qu'il se créerait un corps adulte, développé dans toute la force des ses membres et la hauteur de sa stature, comme ceux des premiers hommes qu'il fit au commencement de la Terre. Mais que le Grand Esprit, qui est éternel, vint à naître, comme nous, d'une femme; qu'il fût d'abord un petit enfant, qu'il eût froid, qu'il eût faim, qu'il souffrit enfin comme le plus pauvre né dans la plus misérable de nos bourgades, qu'on le vit grandir lentement comme un arbre, Lui qui peut, en un clin d'œil, apparaître géant, cela je ne le crois pas, cela, je ne le croirai jamais!

— Non plus qu'il soit mort pour toi, pour moi, pour tous? demanda Laverdière, d'une voix implorante.

— Non plus! Celui qui est éternel ne meurt pas.

— Mort cloué sur une croix, en pardonnant aux bourreaux qui raillaient son agonie?

— Il pardonnait à ses bourreaux? Et tu persistes à dire que cet homme était Dieu?

— En vérité! en vérité! je vous le jure sur ma part d'héritage au Paradis et sur le péril de mon salut éternel!

— Tu mens! s'écrièrent les deux interprètes dans un éclat de voix simultané: celui qui pardonne une injure n'est pas digne d'être dieu!

Prêcher à des Sauvages non baptisés le pardon des injures! quelle maladresse irréparable! J'en demeurais consterné, étonné jusqu'à la stupéfaction quand, presque aussitôt, je me rappelai que celui qui l'avait commise n'était pas Laverdière, mais Dom Antoine ou Guillaume Le Breton. Ce qui expliquait et excusait du même coup cette erreur de tactique fatale à l'issue de la discussion.

En effet, les aumôniers de Jacques Cartier prenant contact, pour la première fois avec le Peau-Rouge de l'Amérique du Nord, ignoraient absolument sa mentalité propre, la nature de son paganisme, très différent de celui de la Race Cuivrée du Mexique. Chez l'Iroquois, l'Algonquin, le Huron, la « vengeance de l'outrage » constituait le dogme unique, comme le précepte formel de la religion, essentiellement haineuse, de ces farouches aborigènes. (1) (à suivre)

ERNEST MYRAND.

(1) Tout autre était le procédé d'évangélisation de Jean de Brébœuf, le martyr. Aux Iroquois de son temps (1634-1649) il prouvait l'existence de Dieu par l'existence de l'enfer. Un Dieu qui se souvient des outrages reçus et qui les venge, un Dieu qui hait les pécheurs et qui les brûle éternellement dans une fournaise ardente, ce Dieu-là allait bien au tempérament comme au caractère de ces féroces catéchumènes. Le difficile pour le missionnaire, c'était de leur faire admettre, plus tard, que ce même Dieu, commandait le pardon des injures, l'amour du prochain, de son ennemi, qu'il fallait regarder comme un autre soi-même. La pensée de rendre le bien pour le mal, leur était particulièrement insupportable. Bref, les Iroquois croyaient, mais au Dieu de l'Enfer seulement: un autre avait dû créer le Paradis. Ils se convertissaient par crainte, nullement par amour. Telle était la mentalité religieuse de ces barbares: elle n'allait pas plus loin.

Aussi Brébœuf, très averti, prêchait-il incessamment sur l'enfer. C'était le thème unique de ses sermons. Si bien que les idolâtres obstinés et les apostats l'appelaient, par dérision, *Echon: l'Enfer!*

## Anglicismes

ANGLICISMES	EQUIVALENTS
<i>Délivrer</i> (ang. <i>to deliver</i> ).....	Livrer, remettre.
Il va <i>délivrer</i> les marchandises à domicile. Il va livrer les marchandises à domicile.	
<i>Délivrer</i> a quelques fois le sens de <i>livrer, remettre; remettre quelque chose à quelqu'un, certaines formalités ayant été remplies</i> . Délivrer un permis de chasse, un certificat, un passeport, <i>délivrer</i> des marchandises consignées. (Hatzfeld et Darm.). Ce sens de <i>délivrer</i> se rattache au sens propre du mot qui est rendre libre. Délivrer des marchandises consignées, c'est rendre libres des marchandises mises en consignation. Mais <i>délivrer</i> n'a pas le sens de <i>remettre</i> tout court.	
<i>Directory</i> .....	Annuaire d'adresses.
Consultez le <i>directory</i> .....	Consultez l'annuaire des adresses.
<i>Discompte</i> (ang. <i>discount</i> ).....	Escompte (remise faite sur un billet payé avant l'échéance; déduction faite sur le prix d'une marchandise au moment où elle est payée.)
On m'a donné dix pour cent de <i>discompte</i> .	On n'a donné un escompte de dix pour cent.
Donnez-vous du <i>discompte</i> ? .....	Donnez-vous un escompte? Faites-vous une remise? (LE BULLETIN DU PARLER FRANÇAIS).

## Nouvelles publications

*L'Enseignement forestier à l'École*, Par A. Bruneteau. Librairie Armand Colin, Paris. Joli petit ouvrage de 70 pages, admirablement bien illustré et d'une lecture attrayante. Au moment où la question forestière se pose au Canada, il importe d'introduire, au moins occasionnellement, l'enseignement forestier à l'école. Le manuel Bruneteau facilitera singulièrement cet enseignement. Prix 25 cts. S'adresser chez J. P. Garneau, libraire.

UNE IMMORTELLE. Par Laure Conan. Admirable plaquette de 32 pages contenant un résumé intéressant de la vie de la Vénérable Marguerite Bourgeois. S'adresser à l'auteur: Malbaie, Co. Charlevoix.

« La balle au camp » (*Base-ball*). Utile petite brochure renfermant le vocabulaire français et anglais et les tableaux d'inscription nécessaires à deux jeux populaires: la balle au camp (*base-ball*) et le gouret (*hockey*). Apprenons à notre jeunesse à parler français même en jouant—et pourquoi pas?

Cette brochure est en vente à *l'Ami des Sourds-Muets*, au prix de 10 sous. Adresse: rue St-Dominique, Mile-End.

C'est avec plaisir que nous avons lu la note suivante dans les journaux canadiens: « Le secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites a envoyé aux Révérendes Sœurs de la Congrégation un cablogramme les informant officiellement de la prochaine béatification de la Mère Marguerite Bourgeois. »

Nos lecteurs savent que la Mère Bourgeois est la fondatrice des Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### DU PAPE

SOMMAIRE:—1. Que veut dire le mot « Pape »? Comment appelle-t-on le Pape? 2. Le Pape peut-il changer les dogmes ou vérités religieuses? 3. En quoi consiste l'infailibilité du Pape. 4. Quelles sont les conditions dans lesquelles le Pape est infailible? 5. Indiquez quelques-unes des paroles par lesquelles Notre-Seigneur a donné à saint Pierre le pouvoir sur son Eglise. 6. Quels sont nos devoirs envers le Pape?

#### DÉVELOPPEMENT

1. Le mot Pape veut dire Père, on l'appelle encore le Souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ, le Saint-Père et Sa Sainteté.—Il est vêtu de blanc et porte la tiare ou triple couronne.

2. Non, il ne change pas les vérités révélées, il n'ajoute rien, ne retranche rien de ce que Dieu a révélé; il conserve le dogme et empêche qu'on ne le change, il est gardien de la foi.

3. Elle consiste en ce que le Saint-Esprit assiste le Pape de telle sorte qu'il ne puisse se tromper dans certaines conditions.—Infailible veut dire « incapable d'erreurs ».

4. Il est infailible à deux conditions: 1° qu'il s'agisse de vérités religieuses ou se rapportant à la religion; 2° qu'il parle comme chef de l'Eglise pour déclarer ce qu'il faut croire, faire ou éviter, pour aller au ciel. Mais il n'est pas impeccable, car il n'y a qu'au ciel que l'on ne puisse plus pêcher.

5. 1° « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » (Matth.); 2° « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas... une fois converti, confirme tes frères »; or, la prière de Jésus-Christ ne peut pas être repoussée; 3° « Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel; 4° « Il lui demanda par trois fois: « Simon, m'aimes-tu? » Pierre répondit: « Seigneur, vous savez bien que je vous aime »; Jésus dit les deux premières fois: « Pais mes agneaux », et à la troisième fois: « Pais mes brebis », c'est-à-dire, gouverne les chefs eux-mêmes. Saint-Pierre a toujours été le chef des Apôtres; il est toujours nommé le premier, bien qu'il ne fût ni le plus âgé ni le plus ancien: c'est lui qui préside les délibérations et parle le premier. C'est lui qui fonde l'Eglise de Jérusalem, frappe d'anathème Simon le magicien, il visite les disciples en Galilée et à Samarie et les confirme dans la foi.—Saint Paul vient le voir le premier afin qu'il fut bien établi, dit Bossuet, « que quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-ce un autre Saint-Paul, il faut voir Pierre », c'est-à-dire, se soumettre au Pape.

6. 1° Avoir une foi absolue dans ses déclarations doctrinales, et une affectueuse soumission aux directions qu'il donne; 2° prier pour lui et contribuer à l'œuvre du Denier de saint Pierre.

## LANGUE FRANÇAISE

## COURS ELEMENTAIRE

## Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

## DICTÉE

## LE RESPECT DES CHOSES

Je dois respecter non seulement les personnes, mais aussi les choses. Ainsi je ne dois pas détruire mes jouets, parce qu'ils ont coûté du travail à de pauvres ouvriers. Je dois aussi conserver mes livres et mes cahiers, qui ont coûté de l'argent à mes parents. Les belles fleurs de mon jardin, je dois les respecter, car elles charment d'autres regards que les miens, et tous ont le droit d'en recevoir une agréable impression.

EXERCICES.—1. *Respect*: Le respect consiste dans les égards, la déférence, la vénération que l'on témoigne aux personnes ou aux choses.

2. Mots de la même famille?

Respectable, respecter, respectif, respectivement, respectueusement; irrespectueux, irrespectueusement.

3. Relever les pronoms contenus dans la dictée.—JE, pron. pers.; ILS, pron. pers.; QUI, pron. relat.; LES, pron. pers.; LES MIENS, pron. posses.; TOUS, pron. indéf.; EN, pron. pers.

4. *Mettre la dictée à la troisième personne du singulier; puis à la première du pluriel.*

(*Un enfant doit respecter...—NOUS DEVONS RESPECTER...*)

## Rédaction

## LE PARAPLUIE.

PLAN.—Les parties du parapluie.—En quoi elles sont faites.—Leur couleur et leur forme.—Usage du parapluie.—(Le maître ou la maîtresse devra apporter un parapluie en classe, l'ouvrir devant les élèves, le faire observer en posant des questions précises, et ne faire écrire qu'après cet examen attentif.)

## DÉVELOPPEMENT

Notre maître a apporté ce matin un grand parapluie dans la classe et l'a ouvert devant nous.

Nous avons vu que le parapluie comprend deux ou trois parties bien distinctes: le manche, la monture et le dessus.

Le manche est en bois ou en fer; la monture est formée par de petites tringles de fer minces et flexibles qui font tendre l'étoffe en tous sens; le dessus est en étoffe solide.

Dans le parapluie qu'on nous a montré, le manche était en bois jaune recourbé en cercle pour former une poignée, la monture était vernie en noir, le dessus était en soie d'une couleur très foncée.

Comme on est heureux d'ouvrir son parapluie quand il pleut! Quand l'eau tombe fine et serrée, on peut traverser la rue sans trop de dommage, on ne risque que de se mouiller les pieds.

## Récitation

### DEVINEZ—(MONOLOGUE POUR JEUNE FILLE)

Petites filles, écoutez. Si je vous posais cette question : « A l'école où l'on étudie, qu'est-ce qu'il y a de plus difficile à retenir ? » Je vois déjà vos réponses...

—« Pour moi, dirait Mlle Jacqueline, c'est la grammaire. Oh ! qu'elle est bizarre, la grammaire ! Je ne comprends rien au manège ou au ménage de ses noms, de ses verbes, de ses participes qui tantôt s'accordent et tantôt ne s'accordent pas, tout à fait comme les enfants quelquefois. »

Vous voyez... Mlle Jacqueline ne s'accorde pas non plus très bien avec la grammaire, et pour elle, c'est ce qu'il y a de plus difficile à retenir.

—« Pour moi, dirait Mlle Josette, c'est l'arithmétique. L'arithmétique, voilà mon cauchemar. Les fractions à réduire m'offrent mille difficultés, et je ne puis absolument pas arriver à résoudre les problèmes où il est question de *stère* (se taire). A coup sûr, l'arithmétique, c'est ce qu'il y a de plus difficile à retenir. »

—« Pour moi, dirait Mlle Jeannette, c'est la géographie. Je retiens encore les fleuves, mais je me noie toujours dans le tas des petites rivières. Et puis, allez donc vous y reconnaître dans cette ribambelle de comtés !... » Bref, le *Saguenay*, *Chicoutimi*, *Maskinongé*, *Témiscouata*, et Mlle Jeannette a juré haine à la géographie.

—« Pour moi, dirait Mlle Javotte, qui est déjà avancée, pour moi, c'est la géométrie. Oh ! quel casse-tête que la géométrie ! A la fin de chaque théorème, on voit ces quatre grosses lettres majuscules : C. Q. F. D. qui signifient, *ce qu'il fallait démontrer*... Mais ce serait bien plus juste de traduire C. Q. F. D., par : *ce qui fait dormir*. Non, ne me parlez pas de la géométrie, c'est ce que je trouve de plus difficile à retenir. »

Eh bien, Mademoiselle Jacqueline, Mademoiselle Josette, Mademoiselle Jeannette et Mademoiselle Javotte, permettez-moi de vous dire que vous auriez toutes passé à côté de la réponse, qui n'est ni la grammaire, ni l'arithmétique, ni la géographie, ni la géométrie, ni même la chimie.

A l'école où l'on étudie, et même ailleurs où l'on n'étudie pas, ce qu'il y a de plus difficile à retenir... C'EST SA PETITE LANGUE !

## COURS MOYEN

### Elocution, Orthographe et Grammaire

#### DICTÉES

#### I

#### LA FEUILLE D'ÉRABLE

Vois la jolie feuille d'érable, attachée à cette branche flexible, et que berçait naguère mollement la brise du printemps. Elle venait à peine de naître, et déjà elle montrait avec orgueil la ligne capricieuse de son contour, échanquée avec grâce et symétrie. Sur sa surface lisse et verdoyante, on découvre des milliers de filets blancs qui s'entrecroisent en tous sens, et portent jusqu'à l'extrémité de chaque dent aiguë, la sève bienfaisante qui doit y entretenir la vie et la fraîcheur. Bientôt la feuille verra se tarir cette source vivifiante ; mais, avant de mourir, elle jettera un éclat beaucoup plus vif et se revêtira de la parure riche et brillante d'une rose délicate.

Il en est de même de ta jeune âme, ô enfant; si tu la tiens constamment soumise aux lois de ton Créateur et de son Église, elle sera toujours franche et innocente, et, lorsque le *terme* de tes jours approchera, elle jettera autour d'elle le vif éclat des vertus et des bonnes œuvres.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*vois*: qu'est-ce que ce mot? verbe *voir* à l'impératif, 2<sup>e</sup> pers. singulier; donner le passé défini, le futur simple?—*flexible*: souple, qui ploie facilement, faire trouver *flexion, genuflexion, inflexion*, etc.—*que*: nature et fonction? pronom relatif (antéc. feuille) compl. dir. de *berçait*.—à *peine*: depuis très peu de temps; locution adverbiale.—*échancré*: c'est le *contour* qui est échancré, et non pas la *ligne*.—*symétrie*: disposition de parties semblables mais inverses de chaque côté.—*milliers*: nom commun comme *centaine, douzaine, quinzaine*, etc.—*aiguë*: donnez d'autres adjectifs qui prennent, au féminin, un tréma sur l'*e final*: *exigu, exigüe; ambigu, ambiguë*; sans le tréma la dernière syllabe ferait comme dans *fatigue, prodigue*, etc.—*verra*: bien remarquer ce futur et ne jamais dire *voirai, voiras*, etc.—*mourir*: donnez le prés. de l'indicatif: je *meurs*, tu *meurs*, il *meurt*,... ils *meurent*; le futur simple? je *mourrai*, tu *mourras*, etc.; le passé indéfini? je *suis mort*, tu *es mort*, etc.—*jettera*: quand les deux *tt*? devant un *e muet*.—ô *enfant*: l'interjection ô s'orthographe ainsi lorsqu'elle est devant un *nom* précédé ou non d'un simple déterminatif; mais on dirait: *oh!* que ces enfants sont heureux!—*terme*: que veut dire ce mot? la fin.

Relevez oralement tous les *adjectifs qualificatifs* en indiquant le nom ou le pronom auquel ils se rapportent.

Relevez les *pronoms* en indiquant les noms qu'ils remplacent.

## I I

### RETOUR DE CHAMPLAIN À QUÉBEC EN 1633

En 1633, Champlain quittait de nouveau la France, pour venir *prendre les rênes du pouvoir*. C'est à Québec qu'il vivra encore deux années, à côté de ses chers colons et des sauvages, ses amis, avant que d'aller rendre compte au grand *Maître* de son administration. Du haut de son petit fort, il voit avec *orgueil* se développer le rameau qu'il a *transplanté* de France. Du côté de Beauport, des maisonnettes de jolie apparence s'élèvent à *proximité* du *manoir* seigneurial. Sur les bords de la rivière Lairet; les jésuites ont fait ériger un modeste couvent, qui sert à la fois de résidence aux religieux et de séminaire *aux petits enfants des bois*. L'agriculture commence à *prendre l'essor*; Robert Giffard et des *immigrants* venus du Perche et de la Normandie, ont déjà grossi le faible *noyau de population* resté au pays après la capitulation de Québec. Près du fort, le petit clocher de Notre-Dame de *Recouvrance* annonce aux habitants que le vœu du gouverneur a été fidèlement rempli.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*prendre les rênes du pouvoir*: dites cela en un seul mot: *gouverner*. Donnez des homonymes de rênes:—*reine* féminin de roi; *raine*, sorte de grenouille; *renne*, animal du genre cerf; *Rennes*, ville de France.—à *côté*: remplacez par un autre mot:—*près*.—*Maître*: on met une majuscule à tous les mots qui désignent Dieu.—*orgueil*: s'agit-il du premier des péchés capitaux? non, on veut dire une satisfaction, une *ferté* légitime.—*transplanté*: planté d'un lieu dans un autre. *trans* indique un mouvement, on le retrouve dans *transporter, transformer, transfigurer, transborder*, etc.—*proximité*: qualité d'être proche. Par quoi pourrait-on remplacer à *proximité*? Par *proche* ou mieux par *près*.—*Manoir*: donnez un synonyme, un mot équivalent: *château*.—à *la fois*: changez cette expression: *en même temps*.—*aux petits enfants des bois*: que signifie cette expression? *aux petits sauvages*.—à *prendre l'essor*: à progresser, à se développer.—*immigrants*: différence avec *émigrants*: un *immigrant* est celui qui *arrive* dans un pays après avoir quitté

le sien; un *émigrant*, celui qui *abandonne son pays* pour aller se fixer ailleurs. — *Noyau de population*: les *quelques familles* qui en se développant ont formé le peuple canadien.

Indiquez les phrases qui commencent par un complément circonstanciel:—*En 1633.... Du haut de son petit fort.... Du côté de Beauport.... Sur les bords de la rivière.... Près du fort....*

Distinguez oralement tous les noms de *personnes* et tous les noms de *choses*; indiquez la fonction de ces noms dans la phrase où ils se trouvent.

## Dictée supplémentaire

### ORTHOGRAPHE

Un défaut trop ordinaire dans les filles, c'est de se passionner sur les choses même les plus indifférentes. Elles ne sauraient voir deux personnes qui sont mal ensemble, sans prendre parti dans leur cœur pour l'une contre l'autre; elles sont toutes pleines d'affections ou d'aversion sans fondement, elles n'aperçoivent aucun défaut dans ce qu'elles estiment, ni aucune bonne qualité dans ce qu'elles méprisent. Il ne faut pas d'abord s'y opposer, car la contradiction fortifierait ces fantaisies; ainsi il faut peu à peu faire remarquer à une jeune personne qu'on connaît mieux qu'elle tout ce qu'il y a de bon dans ce qu'elle aime, et tout ce qu'il y a de mauvais dans ce qui la choque. Prenez soin en même temps de lui faire sentir, dans les occasions, l'incommodité des défauts qui se rencontrent dans ce qui lui déplaît; ne la pressez pas; vous verrez qu'elle reviendra d'elle-même. Après cela, faites-lui remarquer ses entêtements passés avec leurs circonstances les plus déraisonnables; dites-lui doucement qu'elle verra de même ceux dont elle n'est pas encore guérie, quand ils seront finis. Surtout montrez-lui le grand mélange de bien et de mal qu'on trouve dans ce qu'on peut aimer et haïr pour ralentir l'ardeur de ses amitiés et de ses aversions.

FÉNÉLON.

## Récitation

### SOL, NATAL

Toujours, du fond du cœur où germa l'espérance,  
J'ai béni tendrement le sol qui m'a nourri;  
Je n'oublierai jamais le toit de mon enfance  
Ni le langage doux que ma mère m'apprit.

Vers la plage du monde où j'ai puisé la vie,  
Pensif, j'ai regardé, des larmes plein les yeux,  
Et je revois encor ma jeunesse ravie  
Dont le rêve montait jusqu'aux azurs des cieux.

O pays des aïeux, champ de gloire éternelle  
Où passa le frisson des orages sanglants,  
Que ta sainte moisson d'amour se renouvelle,  
Et retienne toujours l'âme de tes enfants!

Qu'à mon dernier soupir en français je te nomme,  
 Ô Dieu de mon pays, dans ta gloire attendu !  
 Si je meurs en exil, que pour mon dernier somme  
 On me tourne le front vers mon clocher perdu !

LOUIS-JOSEPH DOUCET,  
 (Poète canadien-français).

### Rédaction

#### SUJET A TRAITER

##### IL FAUT ÊTRE HONNÊTE

Paul a ramassé un sou dans la classe. Il l'emporte. Un de ses camarades s'aperçoit qu'il a perdu un sou. Paul ne dit rien. On l'a vu. Le professeur gronde Paul sévèrement.

#### SUJET TRAITÉ

Paul est un bon garçon, mais il a un penchant bien grave; il croit facilement que tout lui appartient et il n'est pas très délicat au sujet de la propriété d'autrui.

Un jour il trouva un sou dans la classe. Ce sou ne peut avoir poussé là, quelqu'un l'a donc perdu, et Paul devrait s'informer à qui est ce sou, mais il trouve plus agréable d'empocher le joli centin: Je m'achèterai un bâton de crème, dit-il.

A l'heure du goûter André cherche dans sa poche, mais il a beau la tourner et retourner en tous sens il ne trouve rien. « Personne n'a trouvé un sou? demande-t-il; maman m'en avait donné un pour que je puisse acheter du pain. »—Paul rougit, mais ne dit rien; il se détourne même. Heureusement le voisin de Paul l'a vu ramasser le fameux sou, aussi, dit-il à André: « Rassure-toi, Paul l'a trouvé; je le lui ai vu mettre dans sa poche. »

Qui fut honteux? Ce fut Paul, car tous se mirent à le regarder avec surprise. N'avait-il pas volé le sou d'André?

Le maître, qui avait assisté à cette petite scène, fit un signe à Paul pour lui dire de venir lui parler et après avoir fait restituer le sou à son propriétaire, il expliqua à Paul combien son action était honteuse.

« Rappelez-vous, mon cher enfant, que nous n'avons jamais le droit de nous approprier ce qui ne nous appartient pas. Rendez votre conscience plus délicate; ne vous laissez jamais aller au triste penchant qui consiste à vouloir et à prendre ce qui est aux autres. Qu'y a-t-il de plus honteux que le vol? Je veux croire que vous n'aviez pas compris la portée de votre acte et que désormais vous saurez résister à la tentation, si pareille circonstance se présentait. »

Espérons que Paul a compris la leçon et qu'il sera un honnête écolier, afin de devenir un honnête homme.

### COURS SUPERIEUR

#### Orthographe, Idées et Grammaire

##### DICTÉES

##### I

##### GRANDEUR MORALE DE LA VERENDRYE

Si la *grandeur morale* d'un homme se mesure, non à l'importance des forces qu'il a *mises* en jeu ni même aux résultats accomplis, mais aux résistances vaincues

et aux obstacles surmontées, il est peu d'hommes qui en aient déployé autant que le découvreur du Nord-Ouest, La Vérendrye. Noble figure de héros *placé* entre les exigences intéressées de ceux qui lui avançaient des fonds et l'incroyable mesquinerie d'une cour sans patriotisme et sans honneur, son courage, sa persévérance, son désintéressement font ressortir la petitesse, la profonde misère morale du temps où il vécut. Aux plus fortes, aux admirables qualités de Cavelier de la Salle, il joignait une *aménité* de caractère qui était bien étrangère à ce dernier, et, comme pour compléter ce *type chevaleresque*, voilà qu'il est secondé dans ses entreprises par ses quatre fils, partageant les vertus et les travaux de leur glorieux père et présentant au monde, l'*idéal* le plus haut qu'il soit possible de rêver dans la *sphère spéciale d'activité* qui a rendu leur nom immortel.

Et maintenant, savants, écrivains, docteurs en philosophie, *disséqueurs* de doctrines et d'âmes qui prétendez régénérer l'humanité, la réformer, la rendre supérieure à ce qu'elle était jadis, à l'aide de programmes d'études plus *avancés*, et en supprimant les vieilles idées et les vieilles croyances qui réglaient la conduite de nos aïeux, quand vous aurez avec *votre évangile* nouveau, composé de négation et de haine, fabriqué, je ne dis pas une humanité, (ce serait trop demander) mais quelques types plus *vaillants*, plus persévérants, plus désintéressés, plus patriotes et plus épris du devoir que la famille de La Vérendrye, on pourra commencer à croire qu'il y a du vrai dans vos théories prétendues *transcendantes* qui ne tiennent pas assez compte de la nature de l'homme. Jusqu'à présent, l'expérience de la vie et l'étude de l'histoire m'ont prouvé qu'il n'y a de peuples vraiment forts que ceux qui le sont par le caractère et de fortes convictions, patriotisme compris, et que les vertus les plus précieuses ne découlent point des programmes d'études, si bien faits qu'ils soient, ni de l'étendue des connaissances diverses dont on bourre la cervelle de l'enfant, mais des idées morales qu'on lui *inculque* sur le but de l'existence et notre raison d'être ici-bas.

FRÉDÉRIC DE KASTNER (*Héros de la Nouvelle-France.*)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Grandeur morale*: valeur d'un homme par les qualités de l'âme.—*a mises*: justifiez le féminin pluriel: compl. dir. *qu'* (forces).—*placé*: ce n'est pas la *figure* mais le héros qui est *placé* entre....—*d'une cour sans patriotisme et sans honneur*: il s'agit de la Cour de Louis XV, roi de France à cette époque.—*aménité*: douceur, amabilité.—*type chevaleresque*: la chevalerie était un ordre militaire qui faisait profession de bravoure et de dévouement pour protéger et défendre les faibles contre leurs oppresseurs; un *type chevaleresque* veut dire un homme possédant les qualités essentielles d'un bon *chevalier*.—*idéal*: l'idéal est un type de perfection qui n'existe que dans l'idée, et qui est comme un modèle de perfection que l'on s'efforce de réaliser.—*rêver*: signification de ce mot ici? imaginer.—*sphère d'activité*: pris au sens figuré, le mot *sphère* signifie le milieu et l'ensemble des circonstances dans lesquelles on agit, on exerce son talent, son influence.—*disséqueurs*: *disséquer* signifie proprement *couper en deux*; mais on donne plus d'extension à ce mot, *disséquer* c'est diviser, décomposer en séparant les différentes parties d'un tout pour les étudier séparément. Un *disséqueur* (ou *dissecteur*) est celui qui se livre au travail de la *dissection*.—*avancés*: se rapporte à *programmes* et non à *études*.—*votre évangile*: bien remarquer le genre *masculin* de ce mot.—*vaillants*: adjectif correspondant du participe présent *valant*; faire remarquer *valoir*, que je *vaill*, *valeur* *vaillance*, etc.—*transcendantes*: supérieures, sublimes, qui s'élèvent, qui tendent vers la perfection.—*inculquer*: faire pénétrer dans l'esprit à force de répéter.

Relever tous les invariables de la dictée (*adverbes, prépositions, conjonctions*) et indiquer leur rôle.

## ANALYSE

*Aux plus fortes, aux admirables qualités de Cavalier de la Salle, La Vérendrye joignait une aménité de caractère qui était bien étrangère au découvreur du Mississipi et de la Louisiane.*

Deux propositions:

PRINCIPALE: La Vérendrye joignait aux plus fortes, aux admirables qualités de Cavalier de la Salle, une aménité de caractère.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *aménité*: qui était bien étrangère au découvreur du Mississipi et de la Louisiane.

PRINCIPALE: *La Vérendrye*, sujet.

*joignant*, verbe.

*aux plus fortes, admirables qualités*, compl. ind. de *joignait*.

*une aménité de caractère*, compl. dir. de *joignait*.

COMPLÉTIVE: *qui*, sujet.

*était*, verbe.

*étrangère*, attribut de *qui*.

REMARQUES: *Cavalier de la Salle*: n'en faire qu'un seul nom propre composé. *aux... aux*: pléonasme, même fonction.

L'ordre logique rétabli dans la principale facilite l'analyse grammaticale qui n'offre plus de difficulté après le travail fait ci-dessus.

## II

## SOLEIL COUCHANT

Pendant les dernières années que M. de Gaspé habita le manoir de *Saint-Jean*, j'allai, un soir, en causant avec lui, errer au bord de la mer.

— Avez-vous jamais vu, me dit-il, dans vos voyages, rien de plus beau que nos *couchers* de soleil?

— Vraiment non, lui dis-je, mais c'est peut-être un préjugé d'enfance.

— Je ne crois pas, répartit M. de Gaspé; voyez donc: nos *levers* de soleil, *tout beaux qu'ils sont*, ne produisent pas sur nous le même effet; tandis que pour *les gens du nord*, ils ont les charmes que nous trouvons *aux couchers*. Notre position de ce côté-ci du fleuve nous donne un point de vue admirable. Regardez, continua-t-il, voilà le soleil qui *touche le sommet* des Laurentides. Le fleuve ressemble à une mer de feu: à peine notre vue peut-elle supporter l'éclat de cette trainée de lumière qui se *projette* jusqu'à nous. Chaque lame est une *écaille* étincelante, dont la surface, toujours en mouvement, décompose la lumière en mille nuances variées à l'infini. Quel contraste avec ces masses immobiles et sombres des montagnes que le soleil laisse maintenant dans l'ombre devant nous! Et quelle richesse dans le ciel que ces nuages, éclairés par le bas de teintes roses, qui *convergent tous* vers le soleil!

Ce serait une magnifique sujet pour un peintre ou un poète.

L'abbé H. R. CASGRAIN.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Saint-Jean*: St-Jean-Port-Joli, dans le comté de L'Islet.—*couchers... levers*: *coucher* et *lever* sont ici des noms et prennent la marque du pluriel.—*répartit*: a ici le sens de *répliquer vivement* et non de *partir* de nouveau.—*tout beaux qu'ils sont*: *tout*, adverbe, *masculin* est invariable; devant *belles* féminin, il varierait: *toutes belles*. Remplacez *tout* par *si*, quel changement s'en suivra: *si beaux qu'ils soient*, au subjonctif à cause de l'incertitude, du peu de

précision de l'adverbe *si*.—*les gens du nord*: ceux qui habitent sur l'autre rive du fleuve, St-Jean étant sur la rive sud.—*aux couchers*: justifiez le pluriel:—est mis en opposition avec *nos levers*, qui est au pluriel.—*touche le sommet*: est-ce vrai? non, mais au moment où le soleil va disparaître derrière les montagnes, il *semble toucher* leur sommet.—à *peine notre vue peut-elle supporter*: Comment feriez-vous disparaître le pléonasme? *Notre vue peut à peine supporter*, mais l'élégance disparaît en même temps.—*projette*: rappelez les remarques sur les verbes en *eler* et *eter*.—*écaille*: plaques cornées qui assemblées comme les bardeaux d'une couverture recouvrent le corps des poissons, des serpents, des crocodiles, etc. Quelle différence avec *écale*? ce dernier est une enveloppe coriace qui renferme certains fruits comme la noix, la faine, la noisette, la châtaigne, etc.—*Convergent*: se dirigent obliquement vers un même point. Le contraire: *divergent* partent d'un même point en s'écartant de plus en plus les uns des autres: les rais d'une roue vont en *convergeant de la jante au moyeu* et en *divergeant du moyeu à la jante*.—*tous*: pourquoi pas toutes? ce sont les *nuages* et non pas les *teintes roses* qui convergent.

## ANALYSE

Chaque lame est une écaille étincillante, dont la surface, toujours en mouvement, décompose la lumière en mille nuances variées à l'infini.

Trois propositions:

- 1° *Chaque lame est une écaille étincillante*—Proposition principale.
- 2° *dont la surface décompose la lumière en mille nuances variées à l'infini*.— Proposition complétive explicative de l'attribut *écaille*.
- 3° (*qui est*) *toujours en mouvement*.—Proposition complétive de *surface*, sujet de la précédente. C'est une complétive explicative et elliptique.

Les mots les plus difficiles à analyser sont les suivants:

*dont*: complément déterminatif de *surface*.

*en mouvement*: attribut de *qui* sous entendu (comme le serait *agitée* ou autre).

*en mille nuances*: compl. circ. de manière de *décompose*.

*à l'infini*: loc. adverbiale, modifie *variées*.

Il n'y a pas d'autres difficultés sérieuses dans cette analyse. (1)

## Dictée supplémentaire

AU PAYS DE MONTCALM (Candiac) (2)

Tel quel, le manoir offre encore de belles dimensions, et, quoique le propriétaire ne l'habite point, accuse un certain souci de conservation et d'entretien. Les abords sont soignés et la façade à peu près en l'état. Pénétrons maintenant à l'intérieur. La fermière de céans, avec une entière bonne grâce et non sans un grain de fierté,

(1) Voir *L'Analyse grammaticale et l'Analyse logique aux Brevets de capacité* par C.-J. Magnan, J. A. Langlais et fils, Québec, éditeur. Ouvrage approuvé.

(2) C'est vers la fin du 15<sup>e</sup> siècle que la seigneurie de Candiac fut acquise à la famille Montcalm-Gozon. Le château fut restauré et complété en 1632. Il formait alors un quadrilatère flanqué à chaque angle d'une tour carrée. Dans le premier quart du dernier siècle, par suite d'une querelle de famille, deux de ces tours furent rasées et le château réduit aux proportions actuelles. Une partie des anciens murs se voit encore, et ce qui reste d'une des tours disparues est utilisé comme dépendance de la ferme. En 1858, la propriété fut vendue aux enchères. L'adjudicataire, M. le baron de Bernis, a gardé le château et une partie des terres qu'il fait exploiter à forfait. Une autre partie a été acquise récemment par la famille Bauzanquet et, en souvenir de Montcalm, baptisé du nom de Saint-Véran.

(La vignette du château de Candiac a déjà paru dans *L'Enseignement Primaire*).

s'offre à nous faire les honneurs du château. Pensez donc ! Ce n'est point tous les jours qu'on vient du Canada pour un tel pèlerinage ! Et ce n'est pas pour une bagatelle qu'on affronte une heure durant, en plein mois de juin, le soleil du Midi, ce soleil puissant qui gonfle les grappes et fait bouillir les têtes !

Un tour de clef. Nous franchissons le seuil que foulèrent jadis les pieds du futur héros. Le rez-de-chaussée, encombré de produits et de mobilier agraire, nous livre avec peine un passage vers l'escalier d'honneur. Celui-ci est assez remarquable ; la rampe est massive, les marches sont très larges, la pente fort douce, le plafond formé de petits carreaux dont les dessins et les motifs varient à l'infini. Le tout, parfaitement préservé, ne porte point trace de réparations. Les appartements des deux étages sont aussi en bon état, quoique sans ameublement. Voici la chambre où Montcalm poussa son premier cri. Bien que le décor y fasse entièrement défaut et que rien n'y éveille l'imagination, on ne se défend pas d'une certaine émotion à la vue de ces murs qui abritèrent pendant des années le futur général. Ici l'enfant essaya ses premiers pas ; voici, dans le galetas, un guéridon tout vermoulu où il alignait sans doute ses soldats de plomb. A peine adolescent, il fit connaissance avec l'armée, et fut lui-même, à peine âgé de quatorze ans, un soldat de bon.

(*La Nouvelle-France*)

### Récitation

#### JEANNE D'ARC À ORLÉANS

« Orléans ! Orléans ! nous te prendrons sans faute ! »  
 ... Dans son armure blanche et sur son cheval blanc,  
     Jeanne, la sainte épée au flanc,  
     Tient sa bannière droite et haute ;  
 Et Glasdale l'insulte, orgueilleux mais tremblant...

Blessée, elle tomba... Lors, voyant sa bannière  
 Aux mains d'un écuyer flotter près du rempart,  
     Elle y court, saisit l'étendard,  
     Bondit sur les murs la première,  
 Et, là, cloue à ses pieds l'orgueil du Léopard.

« Montjoye et Saint-Denis ! » sur un pont qui chancelle,  
 L'épouvante a poussé le flot des ennemis...  
     Le pont croule : Dieu l'a permis !  
     Mais Jeanne, la bonne pucelle,  
 Pleure « sur ces Anglais que le ciel a punis ! »

*Te Deum laudamus!* — La ville est délivrée.  
 — « Mon épée est sans tache et mon cœur sans remords...  
     « Je bouterai l'Anglais dehors,  
     « Mais la vie est sacrée !... »  
 Et la fille au grand cœur pleurait sur tous les morts.

On la voyait, bannière au poing, les yeux en larmes,  
 Dans la mêlée en feu, sur son haut cheval blanc,  
     Garder toujours l'épée au flanc...  
     Lorsque la Pitié prend les armes,  
 Son glaive sans fureur châtie en consolant.

J. AICARD

*de l'Académie française.*

## ENSEIGNEMENT SPECIAL

## Enseignement anti-alcoolique

## RECIT

*Ce qu'un ouvrier vit en songe*

Un ouvrier raconta, un matin à sa femme, le rêve qu'il avait eu perdant la nuit. Il avait vu quatre rats s'approcher de lui, l'un après l'autre. Le premier était gros et gras, les deux autres étaient fort maigres, le quatrième était aveugle.

Le brave homme était inquiet, car il avait entendu dire que les rats portent malheur. La pauvre femme pas plus que son mari, ne parvenait à comprendre la signification de ce songe mystérieux, qui rappelait... d'un peu loin, les songes de l'ancien Pharaon. Leur petit garçon, très intelligent, fut le Joseph de ce nouveau Pharaon et donna cette interprétation que l'on fut obligé de reconnaître exacte.

— Le rat gros et gras, dit-il à son père, c'est le cabaretier du coin que tu vas voir souvent et auquel tu portes tout notre argent; les deux rats maigres, c'est maman et moi, et l'aveugle, c'est toi, papa...

L'histoire n'ajoute pas si celui-ci profita de la leçon.

## DICTÉE

## L'ALCOOL

L'alcool, quand il est pris par grandes quantités, a bientôt raison des constitutions les plus robustes et des intelligences les plus vives. Les exemples ne sont pas rares de ces décadences rapides, de ces chutes aussi profondes que subites. La fréquence d'un pareil spectacle constitue même le plus grave des dangers, parce que la population s'y habitue, et que la partie saine assiste indifférente à l'étalage public des dégradations les plus scandaleuses et les plus révoltantes. On professe pour les alcooliques la même indulgence que pour les fous, et l'on se contente de plaindre ceux que l'alcool atteint dans son œuvre terrible et brutale.

IDÉES.—L'alcool détruit les constitutions les plus robustes et les intelligences les plus vives. Le spectacle de l'ivrognerie est démoralisant.

VOCABULAIRE.—Que signifient les expressions: l'alcool *a raison* des constitutions les plus robustes—vous me *rendrez raison* de cette injure?

Expliquez les mots *décadence*, *subites*, *fréquence*, *étalage*, *dégradation*, *scandaleuses*, *professer*, *indulgence*.

—*La partie saine*. La partie de la population qui n'est pas encore atteinte par le mal. Trouvez des mots de la même famille que *saine* (santé, sanitaire, sanatorium, malsain, insanité, etc.).

GRAMMAIRE.—*Pris*, *atteint*. Donnez les temps primitifs du verbe *prendre*.—conjuguez les verbes *teindre*, *atteindre*, *dépeindre*, aux temps simples de l'indicatif et du conditionnel; modifiez toutes les premières par un adverbe en *ment*.

## PROBLÈMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Un homme dépense en moyenne \$0.36 par jour au cabaret. Combien aura-t-il de moins au bout de 28 ans?

*Solution:*  $\$0.36 \times 365 \times 28 = \$3679.20$ , sans compter les intérêts.

2. Un ouvrier a pris tous les jours, pendant 15 ans, 2 petits verres d'eau de vie à \$0.07 $\frac{1}{2}$  l'un. Combien aurait-il économisé pour sa famille, s'il n'avait pas fait cette dépense?

S'étant corrigé de cette habitude, combien a-t-il gagné au bout de 12 années de 365 jours?

*Solution:*  $\$0.07\frac{1}{2} \times 2 \times 365 \times 15 = \$821.25$ . 1ère Réponse.

$\$0.07\frac{1}{2} \times 2 \times 365 \times 12 = \$657$ . 2de Réponse.

## Agriculture

## DICTÉE

## LE CULTIVATEUR

La *profession* de cultivateur est la profession *par excellence*; aucune n'assure plus d'indépendance, n'inspire plus de fierté de caractère; aucun n'est plus utile aux hommes. C'est le cultivateur qui, par un *labeur incessant*, tire de la terre la *subsistance* de tous les hommes, en faisant venir le froment et le seigle dont on fait le pain; l'orge et l'avoine qui servent à nourrir les bestiaux dont nous mangeons la chair et les animaux qui nous aident dans nos différents travaux. S'il n'y avait point de cultivateurs nous *mourrions* de faim. Honorons donc comme ils *méritent* ces hommes *indispensables* à la prospérité des Etats et dont la vie, quoique bien remplie, se passe presque toujours *ignorée*.

## Questions et explications

*Profession*: l'état, la condition;—une *profession de foi*, faire *profession de?*...—*Par excellence*: la meilleure, la plus utile de toutes;—une *Excellence?*—Un *labeur incessant* est presque inutile, *labeur* signifiant travail suivi;—ne se dit guère que dans le style élevé, poétique;—*Labour*, une autre forme du même mot, a donné *labourer*.—*Laborieux*, *laboratoire* ont la même origine.—*Subsistance*: tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la vie;—au pluriel, les subsistances, tout ce qui constitue l'alimentation d'une troupe, d'une armée.—*Le froment*: le blé, la plus importante des espèces de blé cultivées.—*Mourrions*: forme irrégulière; la forme, si ce temps était régulièrement dérivé?—*Ils méritent*: sous-entendu *d'être honorés*.—*Indispensables*: dont on ne peut se dispenser, se passer;—une chose *utile*, *nécessaire*, *indispensable?*—*Etat*: du sens forme de gouvernement, est passé au sens de nation; s'écrit avec une majuscule.—*Ignorée*: sans être sue, connue;—*ignorant*, *ignare?*

## Exercices

Signaler dans la dictée: 1° les verbes conjugués à l'un des temps primitifs; 2° à un temps dérivé; dire si ces derniers sont régulièrement dérivés.—Définir les paronymes *percepteur*, *précepteur*;—*postérité*, *prospérité*;—*pétrifier*, *putréfier*; les homonymes de *peau*, *hauteur*, *serre*, *hôte*, *penser*.

---

 Récitation

## LA MARSEILLAISE CANADIENNE-FRANÇAISE

Allons, enfant de la patrie,  
 Le jour de gloire est arrivé;  
 Salut, ô bannière chérie,  
 Par toi, nous avons triomphé.  
 Entendez-vous dans nos campagnes  
 Un nouvel âge va s'ouvrir,  
 Bienheureux vos fils, vos compagnes.  
 Courage, Canadiens, le sol attend vos bras,  
 A l'œuvre! et des trésors vont naître sous vos pas.

Quoi! des cohortes étrangères  
 Feraient la loi dans nos foyers!  
 Nous fuirions le sol de nos pères,  
 Nous, les fils de nobles guerriers:  
 Canadiens, pour nous quel outrage!  
 Quels transports il doit exciter!  
 C'est nous qu'on ose méditer  
 De rendre à l'antique esclavage!  
 Courage, Canadiens, le sol attend vos bras,  
 A l'œuvre! et des trésors vont naître sous vos pas.

Entrons dans la noble carrière  
 De nos aînés qui ne sont plus:  
 Nous y trouverons leur poussière  
 Et la trace de leurs vertus.  
 Pauvres, n'ayant pour tout partage  
 Que notre espoir dans l'avenir,  
 Ah! puisqu'il faut vaincre ou périr!  
 Canadiens, ayons bon courage!  
 Courage, Canadiens, le sol attend vos bras,  
 A l'œuvre! et des trésors vont naître sous vos pas.

Amour sacré de la patrie,  
 Ah! règne à jamais dans nos cœurs;  
 Liberté, liberté chérie.  
 Nous sommes tous tes défenseurs.  
 S'il faut loin de notre chaumière,  
 Chercher un toit, des champs amis,  
 Ne désertons pas le pays.  
 Ne désertons pas la bannière.  
 Courage, Canadiens, le sol attend vos bras,  
 A l'œuvre! et des trésors vont naître sous vos pas.

ANT. GÉRIN-LAJOIE

*(Jean Rivard, l'Économiste, 1876).*


---

 PROBLÈMES AGRICOLES

1. Un tas de fumier, en bon état, pesait 60 tonnes et contenait, par 1000 livres, 4 livres d'azote, 3 livres d'acide phosphorique et 5 livres de potasse. Mais par suite de négligence, l'évaporation, les pluies et l'écoule-

ment du purin lui ont fait perdre les  $\frac{3}{5}$  de son azote, les  $\frac{2}{9}$  de son acide phosphorique et le  $\frac{1}{4}$  de sa potasse. Quelle est la perte subie par le fermier, si l'azote est estimée \$0.1363 la livre, l'acide phosphorique \$0.0454 la livre et la potasse \$0.0454 la livre?

*Solution*: Azote contenu dans le fumier en bon état:

$$(4 \times 60 \times 2000) \div 1000 = 480 \text{ livres.}$$

Acide phosphorique contenu dans le fumier en bon état:

$$(3 \times 60 \times 2000) \div 1000 = 360 \text{ livres.}$$

Potasse contenue dans le fumier en bon état:

$$(5 \times 60 \times 2000) \div 1000 = 600 \text{ livres.}$$

La négligence a fait perdre:

Les  $\frac{3}{5}$  de 480 livres d'azote = 288 livres d'azote.

Les  $\frac{2}{9}$  de 360 livres d'acide phosphorique = 80 livres d'acide phosphorique.

Le  $\frac{1}{4}$  de 600 livres de potasse = 150 livres de potasse.

Valeur de l'azote perdu:  $\$0.1363 \times 288 = \$39.25$

Valeur de l'acide phosphorique perdu  $\$0.0454 \times 80 = \$ 3.63$

Valeur de la potasse perdue:  $\$0.0454 \times 150 = \$ 6.81$

Le fermier a donc perdu par sa négligence \$ 49.69

## MATHÉMATIQUES

### ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

1. Donnez le quotient et le reste des divisions suivantes:

34 verges.—29 v.—27 v.—39 v.—25 v.—42 v.—23 v.—47 v.—  
18 v.—15 v.—10 v. par 4.

*Réponses*: 34 v.  $\div$  4 = quotient 8 reste 2 verges.  
29 v.  $\div$  4 = " 7 " 1 verge.  
27 v.  $\div$  4 = " 6 " 3 verges.  
39 v.  $\div$  4 = " 9 " 3 "  
25 v.  $\div$  4 = " 6 " 1 verge  
42 v.  $\div$  4 = " 10 " 2 verges.  
23 v.  $\div$  4 = " 5 " 3 "  
47 v.  $\div$  4 = " 11 " 3 "  
18 v.  $\div$  4 = " 4 " 2 "  
15 v.  $\div$  4 = " 3 " 3 "  
10 v.  $\div$  4 = " 2 " 2 "

2. 31 pommes.—37 p.—28 p.—44 p.—22 p.—48 p.—19 p.—51 p.—  
17 p.—59 p.—14 p.—9 pommes par 5.

*Réponses*: 31 p.  $\div$  5 = quotient 6, reste 1 pomme.  
37 p.  $\div$  5 = " 7, " 2 pommes.  
28 p.  $\div$  5 = " 5, " 3 "  
44 p.  $\div$  5 = " 8, " 4 "

22 p.	÷ 5 =	“	4,	“	2	“
48 p.	÷ 5 =	“	9,	“	3	“
19 p.	÷ 5 =	“	3,	“	4	“
51 p.	÷ 5 =	“	10,	“	1	pomme.
17 p.	÷ 5 =	“	3,	“	2	pommes.
59 p.	÷ 5 =	“	11,	“	4	“
14 p.	÷ 5 =	“	2,	“	4	“
9 p.	÷ 5 =	“	1,	“	4	“

3. 37 livres.—45 l.—29 l.—53 l.—21 l.—61 l.—13 l.—69 l.—74 l.—  
11 l.—44 l.—49 l.—39 l.—33 l.—51 l.—31 l.—57 l.—28 l.—64 l.—22 l.—  
75 livres par 6.

Réponses: 37 l. ÷ 6 = quotient 6, reste 1 livre.

45 l.	÷ 6 =	“	7,	“	3	livres.
29 l.	÷ 6 =	“	4,	“	5	“
53 l.	÷ 6 =	“	8,	“	5	“
21 l.	÷ 6 =	“	3,	“	3	“
61 l.	÷ 6 =	“	10,	“	1	livre.
13 l.	÷ 6 =	“	2,	“	1	“
69 l.	÷ 6 =	“	11,	“	3	livres
74 l.	÷ 6 =	“	12,	“	2	“
11 l.	÷ 6 =	“	1,	“	5	“
44 l.	÷ 6 =	“	7,	“	2	“
49 l.	÷ 6 =	“	8,	“	1	livre.
39 l.	÷ 6 =	“	6,	“	3	livres.
33 l.	÷ 6 =	“	5,	“	3	“
51 l.	÷ 6 =	“	8,	“	3	“
31 l.	÷ 6 =	“	5,	“	1	livre.
57 l.	÷ 6 =	“	9,	“	3	livres.
28 l.	÷ 6 =	“	4,	“	4	“
64 l.	÷ 6 =	“	10,	“	4	“
22 l.	÷ 6 =	“	3,	“	4	“
75 l.	÷ 6 =	“	12,	“	3	“

### PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Pour faire confectionner une douzaine de chemises d'homme, une mère de famille achète 43 verges de coton, à \$0.19 la verge; le fil et les boutons lui coûtent \$1.12, et la couturière chargée du travail lui demande \$0.45 de façon par chemise. A combien s'élève la dépense totale?

Solution: \$0.19 × 43 = \$8.17, le coût du coton.

\$0.45 × 12 = \$5.40, la façon.

\$1.12, le coût du fil et des boutons.

\$14.69, le coût total. Rép.

2. Un ouvrier qui gagne \$1.72 par jour de travail, dépense en moyenne, \$0.54 par jour. Combien peut-il économiser dans une année de 365 jours, s'il s'abstient de travailler les dimanches et 6 autres jours?

*Solution:*  $365 - 52 - 6 = 365 - 58 = 307$  jours de travail.

$\$1.72 \times 307 = \$528.04$ , ce qu'il gagne dans 1 an.

$\$0.54 \times 365 = \$197.10$ , ce qu'il dépense dans 1 an.

$\$528.04 - \$197.10 = \$330.94$ , ce qu'il économise.

3. Une personne met une montre en loterie. En fixant le prix du billet à  $\$1.56$  elle n'obtient pas le prix qu'elle désire; il manque  $\$125.12$ . En le fixant à  $\$1.96$  il ne manque plus que  $\$25.92$ . Quel est le prix de la montre, et quel est le nombre de billets émis?

*Solution:* L'augmentation des recettes due à l'augmentation du prix des billets =  $\$125.12 - \$25.92 = \$99.20$ .

L'augmentation du prix d'un des billets =  $\$1.96 - \$1.56 = \$0.40$ .

$\$99.20 \div \$0.40 = 248$  billets.

$\$1.56 \times 248 = 386.88$ , ce que produiraient les billets à  $\$1.56$ .

$\$386.88 + \$125.12 = 512$ , la valeur de la montre.

Ou  $\$1.96 \times 248 = \$486.08$ , ce que produiraient les billets à  $\$1.96$ .

$\$486.08 + \$25.92 = \$512$ , la valeur de la montre.

4. Six associés ont mis chacun  $\$1960$  dans une entreprise qui a rapporté  $\$3780$  de bénéfice. Que revient-il à chacun?

*Solution:*  $\$3780 \div 6 = \$630$ , le bénéfice de chaque associé.

$\$1960 + \$630 = \$2590$ , ce qui revient à chacun.

## PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

### *Quelques principes généraux au sujet des fractions.*

1. Il faut simplifier les fractions toutes les fois que cela est possible; ainsi il est plus facile de se servir de la fraction  $\frac{1}{2}$  que de son équivalent  $\frac{248}{496}$ .

2. Dans une addition ou une soustraction de nombres fractionnaires (*nombres mixtes*) IL NE FAUT PAS CHANGER les nombres fractionnaires en expressions fractionnaires (*fractions improprement dites*).

Il faut additionner ou soustraire les fractions d'abord puis additionner ou soustraire les nombres entiers.

3. Dans la multiplication et la division il faut, toutes les fois que cela est possible, abrégier le travail en bâtonnant les facteurs communs aux deux termes des fractions.

Ainsi dans  $\frac{1}{2} \times \frac{2}{3} \times \frac{3}{4} \times \frac{5}{12} \times \frac{8}{9}$ , au lieu de multiplier les numérateurs pour un nouveau numérateur et les dénominateurs pour un nouveau dénominateur, ce qui nous donnerait pour réponse  $\frac{240}{2592}$ , nous bâtonnons le dénominateur 2 et le numérateur 2, le dénominateur 3 et le numérateur 3, le dénominateur 4 et le numérateur 8, et nous écrivons 2, à côté du 8, puis nous bâtonnons ce 2 et enfin le dénominateur 12 et nous écrivons 6 à côté du 12.

Multipliant les numérateurs et les dénominateurs comme en premier lieu nous trouvons maintenant pour réponse  $\frac{5}{54}$ .

4. Dans la division, il faut placer le diviseur à la droite du signe. Ainsi 2 divisé par 7 ne s'écrit pas  $7 \div 2$  mais bien  $2 \div 7$ .

## PROBLEMES

1. Trouvez la somme de  $8^5/6$ ,  $11^2/3$ ,  $7^3/8$ ,  $5^{11}/24$ .

Trouvons d'abord le *plus petit multiple commun* des dénominateurs, 6, 3, 8, 24; c'est 24.

Il faut changer les fractions en 24ièmes.

$$8^5/6 = 8^{20}/24$$

$$11^2/3 = 11^{16}/24$$

$$7^3/8 = 7^9/24$$

$$5^{11}/24 = 5^{11}/24$$

$$\hline 31^{56}/24 = 33^1/3.$$

2. De  $29^3/8$  soustrayez  $16^6/7$ .

*Solution:* Le plus petit multiple commun des dénominateurs 8 et 7 est 56; il faut changer les fractions en 56ièmes.

$$29^3/8 = 28^{21}/56 = 27^{77}/56.$$

$$16^6/7 = 16^{38}/56 = 16^{48}/56.$$

$$\hline \text{Rép. } 11^{29}/56$$

3. Si une verge de soie coûte  $\$5/6$  que coûteraient les  $3/7$  d'une verge?

*Solution:*  $5/6 \times 3/7$  en simplifiant =  $\$5/14$ . *Rép.*

4. Si les  $3/7$  d'une verge de soie coûtent  $\$5/14$  que coûtera 1 verge?

*Solution:*  $5/14 \div 3/7 = 5/14 \times 7/3$ , en simplifiant =  $\$5/6$ . *Rép.*

5. Divisez la somme des fractions  $3/8$ ,  $2/9$ ,  $11/12$ ,  $5/6$  par la différence des fractions  $6/7$  et  $3/4$ .

*Solution:*  $3/8 + 2/9 + 11/12 + 5/6 \div (6/7 - 3/4) = 27/72 + 16/72 + 6/72 + 60/72 \div (24/28 - 21/28) = 169/72 \div 3/28 = 169/72 \times 28/3 = 169/18 \times 7/3 = 1183/54 = 21^{49}/54$ . *Rép.*

6. A travaillant seul, peut faire un ouvrage en 7 jours, B peut faire le même ouvrage en 6 jours et C peut le faire en 5 jours  $1/4$ . A travaille seul pour 1 jour, alors B vient à son aide; 2 jours plus tard C se met de la partie. Dans combien de jours après l'arrivée de C l'ouvrage sera-t-il terminé?

*Solution:* Lors de l'arrivée de C, A avait travaillé 3 jours, il avait fait les  $3/7$  de l'ouvrage. A ce même moment B avait travaillé 2 jours et il avait fait  $2/6 = 1/3$  de l'ouvrage.

$3/7 + 1/3 = 9/21 + 7/21 = 16/21$ , la partie terminée au moment de l'arrivée de C.

$21/21 - 16/21 = 5/21$ , ce qui reste à faire.

Dans 1 jour, A fait  $1/7$ , B fait  $1/6$ , C fait 1 sur  $5^{1/4} = 4/21$ .

Les trois travaillant ensemble font dans 1 jour  $1/7 + 1/6 + 4/21 = 6/42 + 7/42 + 8/42 = 21/42 = 1/2$  de l'ouvrage.

$5/21 \div 1/2 = 10/21$  d'un jour. *Rép.*

7. Un neuvième d'un poteau est dans la vase, 4 pieds  $1/2$  dans l'eau et les  $2/3$  du poteau hors de l'eau. Quelle est la longueur du poteau?

*Solution:*  $1/9$  de la l. +  $4^{1/2}$  pieds + les  $2/3$  de la l. = la longueur.

$$\frac{1}{9} \text{ de la l.} + 4\frac{1}{2} \text{ pieds} + \frac{6}{9} \text{ de la l.} = \text{la longueur.}$$

$$\frac{7}{9} \text{ de la l.} + 4\frac{1}{2} \text{ pieds} = \frac{9}{9} \text{ de la longueur.}$$

$$\frac{9}{9} \text{ de la l.} - \frac{1}{9} \text{ de la l.} = 4\frac{1}{2} \text{ pieds} = \frac{9}{2} \text{ pieds.}$$

$$\frac{2}{3} \text{ de la l.} = \frac{9}{2} \text{ pieds.}$$

$$\frac{9}{9} \text{ de la l.} = \frac{9}{2} \div \frac{2}{9} = \frac{9}{2} \times \frac{9}{2} = 8\frac{1}{4} = 20 \text{ pieds } \frac{1}{4}. \text{ Rép.}$$

### REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. A quel taux faut-il prêter \$5475 pendant 3 ans 4 mois 24 jours pour que l'intérêt soit de \$744.40?

*Solution: Il ne faut pas oublier qu'il y a 365 jours dans une année et non 360 jours comme le prétendent certains auteurs. Une solution où on compte 360 jours dans une année est nulle.*

Trouvons d'abord l'intérêt de \$5475 à 1% pour 3 ans 4 mois 24 jours.

$$5475 \times 0.01 = \$54.75 = \text{int. pour 1 an à 1\%}$$

$$54.75 \times 3 = \$164.25 \text{ int. pour 3 ans.}$$

$$54.75 \times \frac{1}{3} = 18.25 \text{ " " 4 mois.}$$

$$54.75 \times \frac{24}{365} = 3.60 \text{ " " 24 jours.}$$

$$\underline{\$186.10} \text{ " pour 3 ans, 4 mois 24}$$

jours.

$$744.40 \div 186.10 = 4 \text{ fois} = 4\%$$

2. Quel est l'intérêt de \$10220, à 7%, pour 2 ans 7 mois 17 jours? (365 jours dans 1 an.)

$$\text{Solution: } \$10220 \times 0.07 = \$715.40 \text{ intérêt pour 1 an.}$$

$$\$715.40 \times 2 = \$1430.80 \text{ int. pour 2 ans.}$$

$$\$715.40 \times \frac{1}{2} = 357.70 \text{ " " 6 mois.}$$

$$\$715.40 \times \frac{1}{12} = 59.61\frac{2}{3} \text{ " " 1 mois.}$$

$$715.40 \times \frac{17}{365} = 33.32$$

$$\underline{\$1881.43\frac{2}{3}} \text{ Rép.}$$

3. Un commerçant la première année augmente sa fortune de  $\frac{1}{8}$ ; la 2e année il augmente son nouveau capital de  $\frac{1}{9}$ ; la 3e année il augmente le capital qu'il avait à la fin de la 2e année de  $\frac{1}{10}$ . Alors il s'aperçoit que si sa fortune, au lieu d'augmenter de  $\frac{1}{8}$ , de  $\frac{1}{9}$ , et de  $\frac{1}{10}$  avait augmenté la 1ère année de  $\frac{1}{6}$ , la 2e de  $\frac{1}{7}$  et la 3e de  $\frac{1}{8}$ , il aurait \$2880 de plus qu'il ne possède. Quelle somme avait-il au commencement de la 1ère année et quelle somme possède-t-il actuellement?

*Solution: Soit \$1 ce qu'il avait au commencement de la première année.*

Alors  $\$1 \times \frac{9}{8} = \$\frac{9}{8}$ , son capital au commencement de la 2e année.

$\frac{9}{8} \times \frac{10}{9} = \$\frac{10}{8}$ , son capital au commencement de la 3e année.

$\frac{10}{8} \times \frac{11}{10} = \$\frac{11}{8}$ , son capital à la fin de la 3e année.

$\frac{11}{8}$  du capital primitif = le capital primitif plus une augmentation = aux  $\frac{3}{8}$  du capital primitif.

Dans le 2e cas il aurait eu au commencement de la 2e année:  $\$1 \times \frac{7}{6}$   
 $= \$\frac{7}{6}$ .

$\frac{7}{6} \times \frac{8}{7} = \$\frac{8}{6}$ , capital au commencement de la 3e année.

$\frac{8}{6} \times \frac{9}{8} = \$\frac{9}{6}$ , capital à la fin de la 3e année.

$\frac{9}{6}$  du capital primitif = le capital primitif + une augmentation =  
 aux  $\frac{3}{6} = \frac{1}{2}$  du capital primitif;

$\frac{1}{2}$  du capital primitif —  $\frac{3}{8}$  du capital primitif =  $\frac{1}{8}$  du capital primitif  
 $= \$2880$ .

La seconde a dépensé une somme égale à celle dépensée par la 1ère,  
 $\frac{8}{8}$  du capital primitif =  $\$2880 \times 8 = 23040$ , le capital primitif. *Rép.*

$\frac{11}{8}$  du capital primitif =  $\$2880 \times 11 = \$31680$ , le capital actuel. *Rép.*

4. Deux personnes ont le même revenu; le premier économise: la première année les  $\frac{3}{8}$  de son revenu; la deuxième année les  $\frac{5}{12}$ ; la 3e année les  $\frac{4}{9}$ . La seconde dépense: la 1ère année  $\$1548$  de plus que l'autre; la 2e année  $\$2420$  de plus; la 3e année  $\$500$  de moins que l'autre. Il en résulte qu'à la fin de la troisième année la seconde a  $\$1332$  de dettes. Quel est leur revenu?

*Solution:* La première a dépensé:

La 1ère année:  $\frac{8}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8}$

La 2e année:  $\frac{12}{12} - \frac{5}{12} = \frac{7}{12}$

La 3e année:  $\frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}$

Dans les 3 ans:  $\frac{5}{8} + \frac{7}{12} + \frac{5}{9} = \frac{45}{72} + \frac{42}{72} + \frac{40}{72} = \frac{127}{72}$   
 $= 1^{\frac{55}{72}}$  du revenu pour 1 an.

c'est  $1^{\frac{55}{72}}$  du revenu pour 1 an et de plus  $(\$1548 + \$2420 - \$500) =$   
 $1^{\frac{55}{72}}$  du revenu annuel +  $\$3468$ .

Le revenu pour 3 ans =  $1^{\frac{216}{72}}$  du revenu d'un an.

La 2e personne a dépensé tout son revenu pour les 3 ans, plus  $\$1332$ .

Donc  $1^{\frac{216}{72}}$  du revenu annuel +  $\$1332 = 1^{\frac{55}{72}}$  du revenu annuel +  
 $\$3468$ .

$1^{\frac{216}{72}} - 1^{\frac{127}{72}} = \$3468 - \$1332 = \$2136$ .

$\frac{89}{72}$  du r. a. =  $\$2136$ .

$\frac{1}{72}$  du revenu annuel =  $\frac{\$2136}{89}$ .

$\frac{72}{72}$  du r. a. =  $\$2136 \times \frac{72}{89} = \$24 \times 72 = \$1728$ . *Rép.*

5. Une personne place un certain capital dans une entreprise qui lui rapporte 6% par an. Après 2 ans et 6 mois elle retire son argent (capital et intérêts) pour faire un nouveau placement. Sachant que si elle plaçait à 8% les  $\frac{4}{7}$  de la somme retirée et le reste à 7% elle retirerait  $\$24.84$  de plus par an que si elle plaçait les  $\frac{4}{7}$  à 7% et le reste à 8%; on demande de trouver la somme qu'elle avait placée en premier lieu.

*Solution:* Soit  $\$7$  la somme retirée de la 1ère entreprise.

Dans le 1er cas elle placerait les  $\frac{4}{7}$  de  $\$7$  ou  $\$4$  à 8% et le reste,  $\$3$ ,  
 à 7%.

$\$4 \times 0.08 = \$0.32$

$\$3 \times 0.07 = \$0.21$

$\$0.53$ , le total qu'elle recevrait dans le 1er cas.

Dans le 2e cas elle placerait \$4 à 7% et le reste, \$3, à 8%.

$$\$4 \times 0.07 = \$0.28$$

$$\$3 \times 0.08 = \$0.24$$

\$0.52, le total qu'elle recevrait dans le 2e cas.

$$\$0.53 - \$0.52 = \$0.01. \text{ Différence.}$$

Ainsi si la somme retirée de la 1ère entreprise avait été \$7 la différence des revenus = \$0.01.

$(\$24.84 \times 7) \div 0.01 = \$17388$ , la somme retirée de la 1ère entreprise.

Soit \$1 la somme placée dans la 1ère entreprise.

\$1 à 6% pendant 2 ans 6 mois rapporte \$0.15.

$\$1. + \$0.15 = \$1.15$ , la somme retirée.

$\$17388 \div \$1.15 = \$15120$ . Le capital primitif. *Rép.*

## ALGÈBRE

1. Un terrain est divisé en deux parties inégales dont la différence est 5280 pieds. Les  $\frac{2}{9}$  de la première partie égalent les  $\frac{3}{8}$  de la seconde. On demande le prix du terrain entier et celui de chacune des parties sachant que le pied carré vaut \$0.25.

*Solution:* La 1ère des deux parties est évidemment la plus grande, puisque  $\frac{2}{9}$  est plus petit que  $\frac{3}{8}$ . Donc la 1ère partie égale la seconde, plus 5280 pieds. Par conséquent les  $\frac{2}{9}$  de la 1ère égalent les  $\frac{2}{9}$  de la 2de, plus les  $\frac{2}{9}$  de 5280 pieds.

Mais comme les  $\frac{2}{9}$  de la 1ère égalent les  $\frac{3}{8}$  de la 2de, il en résulte que les  $\frac{2}{9}$  de la 2de, plus les  $\frac{2}{9}$  de 5280 pieds égalent les  $\frac{3}{8}$  de la 2de.

Donc les  $\frac{3}{8}$  de la 2de, moins les  $\frac{2}{9}$  de la seconde = les  $\frac{2}{9}$  de 5280 pieds ou  $(\frac{3}{8} - \frac{2}{9})$  de la seconde =  $5280 \times \frac{2}{9}$

$$\text{ou les } \frac{11}{72} \text{ de la seconde} = 5280 \times \frac{2}{9}$$

$$\frac{72}{72} \text{ de la seconde} = 5280 \times \frac{2}{9} \times \frac{72}{11} = 7680.$$

Par suite la 1ère égale 7680 pieds + 5280 = 12960 pieds. Mais il vaut mieux la déduire de la seconde condition des données.

Les  $\frac{2}{9}$  de la 1ère partie = les  $\frac{3}{8}$  de la seconde =  $\frac{3}{8}$  de 7680.

$$\frac{9}{9} \text{ " " " " " } = \frac{3}{8} \text{ de } 7680 \times \frac{9}{2} = 12960 \text{ pieds.}$$

Le terrain entier = 7680 + 12960 = 20640 pieds.

$$\$0.25 \times 20640 = \$5160, \text{ prix du terrain entier. } \textit{Rép.}$$

$$\$0.25 \times 12960 = \$3240, \text{ prix de la 1ère partie. } \textit{Rép.}$$

$$\$0.25 \times 7680 = \$1920, \text{ prix de la 2de partie. } \textit{Rép.}$$

*Solution algébrique:* Soient  $x$  et  $y$  les deux parties du terrain. On a les deux équations:

$$(1) \quad x - y = 5280$$

$$(2) \quad \frac{2x}{9} = \frac{3y}{8}$$

La seconde donne  $x = \frac{3y \times 9}{8 \times 2} = \frac{27y}{16}$

Substituant cette valeur de  $x$  à  $x$  dans la 1<sup>ère</sup> on a :

$$\frac{27y}{16} - y = 5280$$

• ou  $(\frac{27}{16} - 1)y = 5280$

• ou  $\frac{11}{16}y = 5280$

$$y = 5280 \times \frac{16}{11} = 7680, \text{ 2de partie.}$$

(1)  $x - 7680 = 5280$

$$x = 5280 + 7680 = 12960, \text{ 1ère partie.}$$

Etc., etc.

2. Un épicier achète 15 livres de figues et 28 livres de raisin de Corinthe pour \$5.20. Il perd 10% sur la vente des figues et il gagne 30% sur celle du raisin. Son profit net est de \$0.60. On demande le prix d'une livre de figues et celui d'une livre de raisin?

*Solution* : Soient  $x$  le prix d'une livre de figues et  $y$  celui d'une livre de raisin.

$15x$  le coût des 15 livres de figues.

$28y$  le coût des 28 livres de raisin.

$15x \times \frac{10}{100} = \frac{15x}{10}$ , la perte sur les figues.

$28y \times \frac{30}{100} = \frac{84y}{10}$ , le bénéfice sur le raisin.

(1)  $28y + 15x = 520$  sous.

(2)  $\frac{84y}{10} - \frac{15x}{10} = 60$  sous.

Multipliant (2) par 10 on a : (3)  $84y - 15x = 600$

Ajoutant (3) à (1) on a :  $112y = 1120$

d'où  $y = \frac{1120}{112} = 10$  sous. *Rép.*

et  $28y = 10 \times 28 = 280$  sous.

Substituant 280 la valeur de  $28y$  à  $28y$  dans (1) on a :

(1)  $280 + 15x = 520$

$$15x = 520 - 280 = 240$$

$$x = \frac{240}{15} = 16 \text{ sous. } \textit{Rép.}$$

## PREMIERS ELEMENTS DE GEOMETRIE PRATIQUE

1. Les côtés adjacents d'un parallélogramme ont 231 pieds et 120 pieds; la distance perpendiculaire entre les côtés les plus courts est de 77 pieds; quelle est la distance entre les autres côtés?

*Solution* : Pour trouver la surface d'un parallélogramme on multiplie la base par la hauteur.

Prenant 120 un des côtés courts pour base, la hauteur a 77 pieds et la surface  $120 \times 77 = 9240$  pieds carrés.

$$9240 \div 231 = 40 \text{ pieds. } \textit{Rép.}$$

2. La surface d'un trapèze est de 7 acres et les bases parallèles ont 8 chaînes, 25 chaînons et 5 chaînes 75 chaînons. Trouvez la distance perpendiculaire entre les bases.

*Solution:*  $7 \times 10 = 70$  chaînes carrées, surface du trapèze.

$$(70 \times 2) \div (8.25 + 5.75) = 140 \div 14 = 10 \text{ chaînes. } \textit{Rép.}$$

3. Quel est le loyer à raison de \$16.80 l'acre d'un terrain, en forme de quadrilatère irrégulier, dont une des diagonales a 15 chaînes, et les perpendiculaires abaissées des autres angles sur cette diagonale ont 11 chaînes 81 chaînons et 8 chaînes 44 chaînons?

*Solution:*  $[15 \times (11.81 + 8.44)] \div 2 = (15 \times 20.25) \div 2 = 151.875$  chaînes carrées.

$$151.875 \div 10 = 15.1875 \text{ acres.}$$

$$\$16.80 \times 15.1875 = \$255.15.$$

4. Dans le quadrilatère irrégulier A B C D, A B = 26 chaînes; B C = 17 chaînes; C D = 17 chaînes; D A = 12 chaînes; A C = 25 chaînes. Quel est en acres, vergées et perches la surface de ce quadrilatère?

*Solution:* La diagonale A C divise le quadrilatère en deux triangles A B C et A D C.

Les côtés de A B C ont 26, 17 et 25 chaînes; les côtés de A D C ont 12, 17 et 25 chaînes.

$$(26 + 25 + 17) \div 2 = 34$$

$$34 - 26 = 8$$

$$34 - 25 = 9$$

$$34 - 17 = 17$$

$$34 \times 8 \times 9 \times 17 = 41616.$$

La racine carrée de 41616 = 204 chaînes carrées, la surface du triangle A B C.

$$(25 + 17 + 12) \div 2 = 27$$

$$27 - 25 = 2$$

$$27 - 17 = 10$$

$$27 - 12 = 15$$

$$27 \times 2 \times 10 \times 15 = 8100.$$

La racine carrée de 8100 = 90 chaînes carrées, la surface du triangle A D C.

$$204 + 90 = 294 \text{ chaînes carrées, la surface du quadrilatère.}$$

$$294 \div 10 = 29 \text{ acres } 4 \text{ chaînes.}$$

$$4 \text{ chaînes} = 0.4 \text{ d'acres} = 0.4 \text{ de } 4 \text{ vergées} = 1.6 \text{ vergée.}$$

$$0.6 \text{ de vergée} = 0.6 \text{ de } 40 \text{ perches} = 24 \text{ perches.}$$

29 acre, 1 vergée, 24 perches. *Rép.*

### Changement d'adresse

Nous appelons l'attention des correspondants de M. B. Lippens sur la nouvelle adresse: 829 rue Ste-Catherine, Maisonneuve.

(Communiqué)

## LANGUE ANGLAISE

### *English Dictation and Composition*

#### A THIEF'S BAD BARGAIN.

A young lady from the country, when on a visit to some friends in London, went out one morning to do some shopping. She got into a crowded tram-car; and among the passengers she particularly noticed a very showily dressed young man, who seemed desirous of attracting everybody's attention to a handsome diamond ring which he wore. Having arrived at the place where she wanted to get out, she asked the conductor to ring the bell, and the car stopped. The young man left the car at the same time and was very polite in assisting her out. The first shop she went into was a jeweller's; and having chosen some small trinket, she felt in her pocket for her purse in order to pay for it. What was her horror on being unable to find it! She searched again more carefully; and this time she found, not the purse, but the diamond ring belonging to the dandified young man. She explained the matter and showed the ring to the jeweller, who declared it to be genuine and worth at least thirty pounds. As there was only one pound in her purse, the pickpocket had made a very bad exchange.

OUTLINE.—1. A young lady visiting London, goes out shopping.

2. She sees in a tram-car a young gentleman who wears striking diamond ring.
3. She stops the car to alight.
4. The young gentleman helps her out.
5. She buys a trinket at a jeweller's, but finds her purse gone.
6. She searches; cannot find it; finds, instead, the young man's diamond ring.
7. The jeweller declares the ring to be genuine and valuable.
8. The bad exchange.

(Taken from Meiklejohn's *Fables, Anecdotes, and Stories for teaching Composition*).

### Vient de paraître "Manuel du Catéchiste"

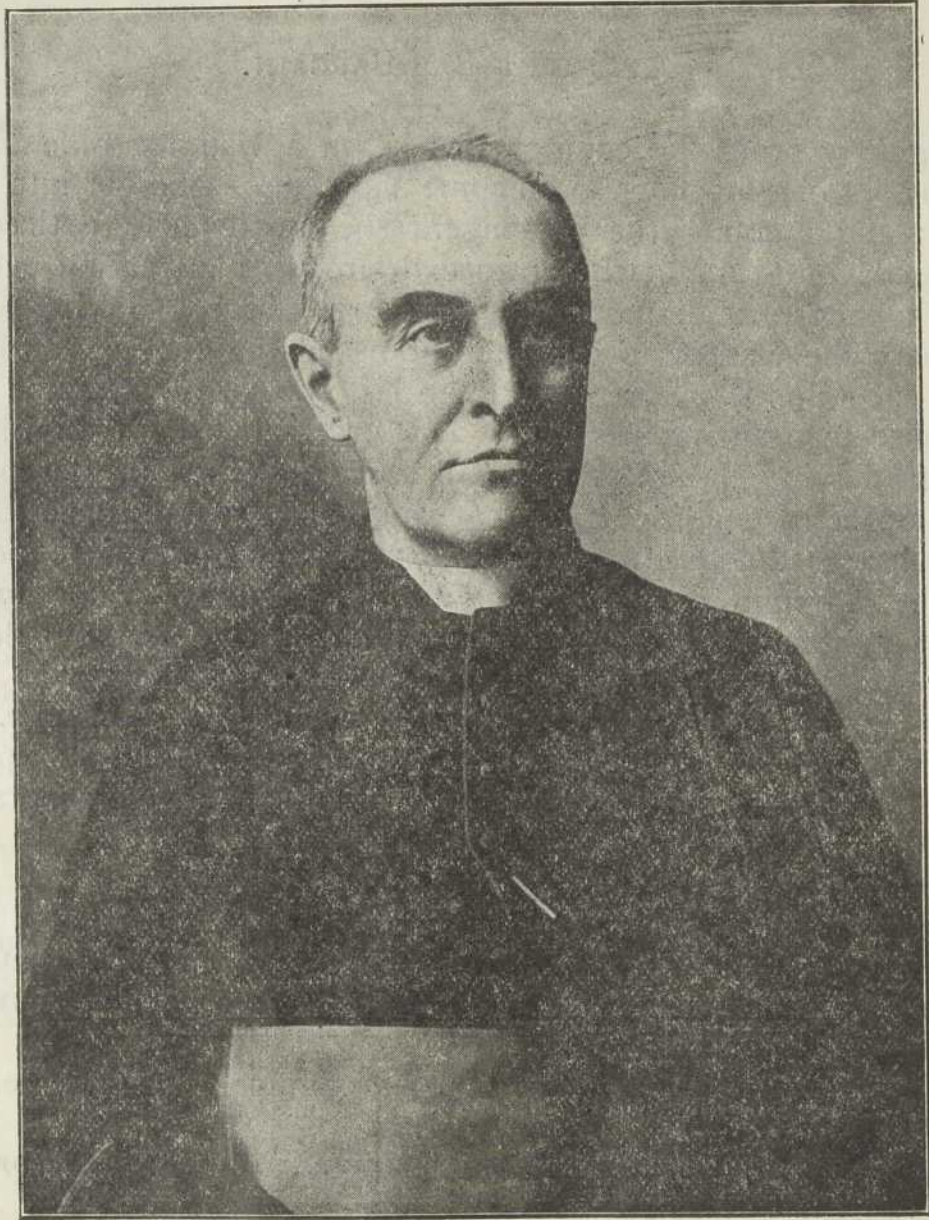
C'est l'édition abrégée de ce bel ouvrage que nous annonçons naguère et qui a pour auteur un des membres les plus distingués de la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes.

Outre un bref de Sa Sainteté Pie X, le *Manuel du Catéchiste* a reçu des approbations très explicites de plusieurs cardinaux, d'un grand nombre d'archevêques et d'évêques. Signalons en particulier l'approbation des archevêques de Québec et de Montréal.

Cet ouvrage rendra de grands services aux instituteurs et aux institutrices, tenus de par la loi civile et la loi de l'Eglise d'enseigner le catéchisme à l'école.

Il est en vente, cartonné, à la procure des Frères, 44 rue Côté, Montréal au prix de 50 centins.

## LE CABINET DE L'INSTITUTEUR



**Mgr. J. C. K. Laflamme**

*Président du Bureau central des examinateurs catholiques de Québec  
Ancien recteur de l'Université Laval, professeur d'Histoire naturelle, décédé le  
6 juillet 1910, à l'âge de 61 ans.*

A sa réunion du 2 août 1910, le Bureau central des examinateurs catholiques de Québec a adopté l'ordre du jour que voici :

Proposé par M. C.-J. Magnan, secondé par M. le chanoine Dauth

« Que les membres du Bureau central des examinateurs catholiques regrettent profondément la disparition de leur distingué président Mgr J. C. K. Laflamme, décédé à Québec, le 6 juillet 1910.

« Que dans l'accomplissement de ses devoirs de président—et cela depuis la création du Bureau—toujours Mgr Laflamme a su apporter la plus agréable délicatesse en même temps que le plus sûr jugement :

« Que la disparition de Mgr Laflamme, en privant le pays tout entier d'un saint prêtre, d'un professeur éminent et d'un véritable savant, est vivement ressentie par tous les membres du Bureau central et par le personnel enseignant tout entier. »

---

### Revue du mois

La cause de béatification de la Vénérable Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation Notre-Dame, et celle de la Vénérable Marie de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, sont en bonne voie. Tout fait espérer que ces deux causes auront bientôt une heureuse issue.

---

Grâce au dévouement intelligent de quelques membres de la Jeunesse Catholique, la loge l'Émancipation de Montréal a été démasquée. Cette loge existe depuis une dizaine d'années et elle est composée de Canadiens-français, 93.—Affiliée au Grand Orient de France, cette loge maçonnique s'est évertuée habilement et hypocritement à répandre des idées fausses parmi notre population. L'Instruction publique, la Question ouvrière et le Clergé catholique reçurent surtout les attentions des membres de l'Émancipation. Les noms de ces tristes personnages sont maintenant connus. Espérons qu'ils ne feront plus de dupes. C'est un devoir pour les instituteurs catholiques de mettre leurs élèves en garde contre la secte infâme qui ne poursuit qu'un but : faire la guerre au Christ et à son Église.

---

Au moment où notre revue ira sous presse, le Congrès Eucharistique de Montréal jettera un vif éclat sur le Canada tout entier. Les séances solennelles dans les églises, les démonstrations en plein air, en particulier l'imposante procession du Très Saint-Sacrement du dimanche, 11 septembre, les travaux du congrès, les fêtes civiques, tout promet d'être grandiose, imposant. La présence de son Eminence le cardinal Vannutelli, représentant de Sa Sainteté Pie X, et celle d'un grand nombre d'évêques d'Amérique, de France, de Belgique, d'Angleterre, etc., etc., donneront un cachet de grandeur incomparable à l'hommage rendu par le Canada français au Dieu de l'Eucharistie.

---

Les relations diplomatiques entre l'Espagne et le Vatican sont quasi rompues, en dépit des bons procédés et de la douce patience du Pape. Le premier ministre espagnol actuel, M. Canajelas est un franc-maçon qui marche sur les traces de ses frères de France, les Waldeck Rousseau, les Viviani et les Briand. Le roi Alphonse fait preuve d'une grande faiblesse vis-à-vis des ennemis de l'Église, qui en veulent surtout aux congrégations religieuses. Comme le gouvernement français en 1905, le gouvernement espagnol a provoqué une crise religieuse pour en rejeter l'odieux sur le Saint-Siège.

En Espagne, comme en France, le triomphe de Canajelas, c'est-à-dire de la franc-maçonnerie, serait le signal des destructions qui avec la religion ébranlent la patrie toute entière.

Les catholiques espagnols l'ont compris. Le peuple a suivi ses Evêques et une immense protestation soulève toute l'âme nationale, rappelant au jeune roi son devoir et lui apportant la force qui lui est nécessaire pour défendre à la fois son trône et le Royaume catholique.

Nous saluons cette noble levée d'une nation qui se refuse à apostasier. Dans la grande lutte contre la maçonnerie cosmopolite, nous sommes avec ces vaillants et faisons des vœux pour leur victoire.

---

Un grand congrès de Tempérance vient d'avoir lieu à Québec (31 août au 4 septembre). Cinq comités d'études avaient été constitués. Ces comités ont présenté des travaux nombreux sur les sujets suivants : l'Enseignement anti-alcoolique,

l'Alcool et la législation, l'Alcool et la science médicale, l'Alcool et la morale, l'Alcoolisme et ses conséquences économiques. Des vœux importants ont été adoptés : nous les publierons dans la prochaine livraison. Nous publierons aussi les travaux se rapportant à l'Enseignement anti-alcoolique. La Commission de l'Enseignement était présidée par le Surintendant de l'Instruction et elle avait pour secrétaire le directeur de *L'Enseignement Primaire*.

L'École forestière, à Québec, et l'École des Hautes études commerciales, à Montréal, ont ouvert leurs portes. L'établissement de ces deux institutions marque une date importante dans l'histoire de l'Instruction publique de notre province. Deux établissements considérables sont en construction : ce sont les Écoles techniques de Québec et de Montréal. Aux écoles primaires de préparer des élèves capables de profiter de ce nouvel enseignement.

Dans une autre page nous publions le procès-verbal de la dernière réunion des institutrices catholiques de Québec, où l'on félicite et remercie le gouvernement d'avoir décidé l'augmentation du traitement des inspecteurs d'écoles et celui des professeurs des écoles normales Laval et Jacques-Cartier. Cette mesure est réalisée. Désormais, les inspecteurs d'écoles recevront \$1400 et les professeurs qui enseignent depuis vingt ans, \$1500. Les professeurs qui ont au moins quatre ans de carrière, \$1200 avec augmentation annuelle de \$50 jusqu'à concurrence de \$1500. Le traitement des Principaux de Laval et Jacques-Cartier sont également portés à \$1500.

Nous souhaitons que cette mesure généreuse du gouvernement soit imitée par les commissions scolaires vis-à-vis des institutrices et des institutrices.

### Témoignage de reconnaissance

Une institutrice, Mlle Hermine Caron, nous prie d'exprimer publiquement dans *L'Enseignement Primaire* un généreux merci à Mademoiselle M.-Lse Pepin, pour son grand dévouement à la cause de l'Association des Institutrices catholiques.

Elle nous écrit :

« La bénédiction apostolique que Mlle Pepin a obtenue elle-même du S. Père à Rome, lorsqu'elle se rendit en Terre-Sainte en Mars 1908 et ses intéressantes *Notes de voyage* publiées dans *L'Enseignement Primaire* lui méritent la gratitude du personnel enseignant.

« Maintenant nous jouissons du beau et intéressant voyage de M. le Directeur de *L'Enseignement Primaire* à travers l'Europe. »

Mlle Caron veut bien aussi nous dire que notre récit *Sur les routes de France* a été fort goûté des institutrices. Merci.

Enfin notre correspondante termine sa lettre par « un cordial merci » à Mlle Dionne, Présidente de l'Association des Institutrices de Québec, et à toutes les conseillères pour leur dévouement aux intérêts généraux des Institutrices. »

### Avis importants

Toute livraison non recue doit être réclamée dans le mois de sa publication. Sinon les réclamants devront payer 25 centins par livraison réclamée.

Toutes les communications concernant les réclamations, les abonnements, etc., doivent être adressées au directeur de *L'Enseignement Primaire*, Case postale 125, Québec.

Seules les écoles sous contrôle (et les couvents et collèges ayant une ou plusieurs classes des commissaires sous leur direction) ont le droit de recevoir *L'Enseignement Primaire* gratuitement: un seul exemplaire par école et non un exemplaire par instituteur ou institutrice.

Les abonnés payants doivent envoyer leur souscription dès le début de l'année scolaire: \$1.25, par mandat ou bon de poste.

### Bibliographie

FEUILLES VOLANTES ET PAGES D'HISTOIRE, par Ernest Gagnon, Québec 1910.

Notre vénérable ami vient d'ajouter un nouveau livre à notre littérature canadienne. Homme de lettres distingué, écrivain d'infiniment d'esprit, patriote éclairé, M. Gagnon termine noblement sa carrière en groupant ses souvenirs pour les offrir à la nouvelle génération. Fidèle à lui-même, l'écrivain québécois sait, en dépit des années, suivre la voie qu'il s'était tracée au printemps de sa vie. Il demeure vraiment Canadien français alors que tant d'autres perdent le sens national.

*Les Feuilles volantes et Pages d'Histoire* de M. Gagnon feront passer d'agréables récréations aux instituteurs et aux institutrices, tout en les instruisant.

CANTIQUES ET CHANTS DE TEMPÉRANCE.—Annotés et illustrés. Publiés par « *La Tempérance.* »

Joli recueil, très utile pour l'enseignement anti-alcoolique. En vente au No 29 Seymour, Montréal.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE AU CANADA. *Sa naissance, son développement, son organisation.* Par le R. P. Alexis, des Frères Mineurs Capucins. Québec, imprimerie de l'Action Sociale, 1909.

C'est un intéressant précis historique et statistique publié à l'occasion du premier Concile plénier.

Nous y trouvons que sur une population de 5,371,315 (population du Canada, 1901) les catholiques sont au nombre de 2,229,599. Ce chiffre se décompose comme suit:

Autres nationalités .....	1,562,932
Canadiens français .....	1,666,667

*Causeries familières avec des Jeunes Filles de la Campagne* sur L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, L'HYGIÈNE ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS, par Mme de Laboisie. Préface de Madame Henriette Brunhes. 1 vol. in-18 grand jésus, de la collection « *Enseignement ménager,* » relié toile souple, 1 fr. 60 (Port: 0 fr. 15). Bloud & Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris 6e, et chez tous les libraires.

Mme de Laveur publie, chez l'éditeur Bloud, une série de petites conférences pratiques sur *l'Éducation des enfants*, qu'elle a faites l'année dernière à un groupe de jeunes filles de son voisinage. Ces pages constituent en même temps qu'un recueil d'utiles recettes un vrai petit traité de morale domestique. L'auteur a compris, au contact de la réalité, que la pratique constante et journalière de ces modestes vertus du foyer: l'ordre, la propreté, la bonne éducation des enfants, ne pouvait résulter pour la ménagère de la seule connaissance d'un nombre plus ou moins grand de recettes, mais qu'il fallait installer ces vertus dans sa vie même et que pour y arriver, comme pour assurer une bonne direction à ses enfants, la mère doit être profondément chrétienne.

Aussi, Mme de Lavour est-elle arrivée tout naturellement, à la fin d'une première série de conférences sur l'ordre, la propreté, le repassage, le blanchissage, la cuisine, les soins des bébés, à conclure par un entretien sur la nécessité de faire de nos enfants de vrais chrétiens.

Dans une deuxième partie, l'auteur ajoute quelques simples mais très utiles indications concernant le soin des malades, des blessés, la manière de tenir ses comptes, etc.

Nous souhaitons un plein succès à ce petit livre écrit spécialement pour les jeunes filles des campagnes, sachant que le plus vif désir de celle qui l'a écrit est de pouvoir faire quelque bien et d'ouvrir les voies à un enseignement ménager plus complet dont l'utilité serait immense pour rendre la vie de nos paysans meilleure, augmenter leur bien-être et leur aisance et leur faire apprécier les avantages de la vie des champs.

---

LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC, nouvelle vie populaire illustrée, par Monseigneur Henri Debout, lauréat de l'Académie française. Paris, 5, rue Bayard.

C'est un abrégé admirable de la vie de Jeanne d'Arc, magnifiquement illustré. En vente à la Propagande des Bons Livres, bureau de la *Vérité*, près Québec. Prix : 15 cts l'exemplaire; franco par la poste: 20 cts.

---

MANUEL DU CITOYEN CATHOLIQUE, ouvrage spécialement recommandé par NN. SS. les Evêques de la Province de Québec. Publié à Saint-Boniface, Manitoba.

---

UN ÉDUCATEUR APÔTRE: *Le Père C. Beaudry*, Clerc de St-Viateur, supérieur du collège de Joliette. Par *A.-C. Dugas*, prêtre, curé de Saint-Clet, Québec. Merci à qui de droit pour l'envoi de cette intéressante et édifiante brochure. Le Père Beaudry fut un grand éducateur, un ardent patriote, mais par-dessus tout ce fut un saint. L'auteur a su raconter brièvement la vie de l'éducateur sans omettre aucun des détails nécessaires au sujet. Les instituteurs liront cet ouvrage avec intérêt et profit.

---

PETITE BIBLE ILLUSTRÉE DES ÉCOLES, par le Docteur Ecker, *Professeur d'exégèse au Grand Séminaire de Trèves*, édition française par un Religieux de la Compagnie de Jésus. Ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté Pie X.—Un vol. relié toile souple. Prix: 2 francs. Bloud & Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe), et chez tous les libraires.

Le R. P. Brucker, dont on connaît l'autorité en tout ce qui concerne les choses bibliques, écrivait naguère à propos de ce livre:

« On voit réalisées ici, à un degré que n'avait encore atteint aucun ouvrage de ce genre, les conditions que réclame une Bible de la jeunesse.

« D'abord, en effet, c'est une vraie Bible; et non un recueil d'extraits ou un abrégé, squelette décharné de l'Écriture inspirée. Celle-ci apparaît dans son ensemble. Avec l'histoire sainte, qui se déroule tout entière sous ses yeux, le jeune lecteur trouve ici la fleur de l'enseignement des livres doctrinaux. Un tact parfait a présidé au choix de ce qui est traduit textuellement et de ce qui n'est que résumé.

« Puis l'auteur a reproduit, le plus fidèlement qu'il se peut, le langage même des *écrivains sacrés*. Malgré cela,—mais ne serait-ce pas plutôt à cause de cela?—*récits et leçons restent à la portée des intelligences en voie de développement.*

« Enfin le petit volume est *admirablement illustré*. Nous osons dire qu'il n'y a pas, dans un livre classique, de précédent à cette illustration. L'auteur et les éditeurs ont été assez heureux pour s'assurer le concours d'un artiste de premier mérite. Les petits tableaux que M. Philippe Schumacher a dessinés en tête de chaque chapitre, avec les ornements allégoriques les encadrant, *sont des merveilles de grâce et de précision expressive*; ils feront la joie des écoliers, en les instruisant, et bien des gran-

des personnes s'attarderont avec plaisir à les considérer. D'autres gravures intéressantes sont semées à toutes les pages: vues de localités bibliques, représentation d'animaux, de plantes d'Orient, etc. ; il y a encore des cartes petites et grandes. Tout cela, on le voit, a son utilité pour faire comprendre le texte biblique et l'imprimer profondément dans les jeunes esprits.

« Nous croyons qu'un pareil livre manquait en France, ou que, du moins, l'ouvrage du Docteur Ecker est bien supérieur à ce que nous possédions de plus ou moins semblable. Les parents et les maîtres français en jugeront. »

Il n'y a rien à ajouter à un tel éloge. Disons seulement que si l'on tient compte du nombre et de la qualité des illustrations, l'ouvrage, par son prix de vente, défie toute concurrence.

On trouvera, en tête du volume, la reproduction d'une *Lettre autographe de S. S. Pie X* qui souhaite la plus large diffusion de l'ouvrage.

M. Henri Bazire, dans le *Peuple français*, apprécie avec une juste sévérité le nouveau projet de loi Doumergue, relatif à l'enseignement privé en France:

« C'est un petit chef-d'œuvre de sectarisme et d'hypocrisie; on ne pouvait vraiment tresser avec plus d'art la corde au moyen de laquelle on se prépare à étrangler la liberté d'enseignement. Le huguenot felleux qu'est M. Doumergue continue de venger sur les petits catholiques la Saint-Barthélemy et la révocation de l'édit de Nantes. Ce fils de Calvin a bien la mentalité de Genève, et il continue, avec une persévérance dans la haine et une méthode qu'il a hérité d'eux, l'œuvre néfaste des Buissons, des Steeg et des Pécaut, la malfaisante trinité des pasteurs de Neuchâtel. »

« 1° Dans la phrase: *Ces fleurs qui sont à peine écloses seront épanouies dans quelques heures et, ce soir même, elles seront flétries*, quelle sorte de verbe sont les suivants: *seront épanouies* et *seront flétries*? Je les croirais neutres. Est-ce bien ou mal?

2° Dans la même phrase, à *peine*, loc. adv. modifie *écloses*, n'est-ce pas?

RÉPONSES:—Dans la phrase ci-dessus, *seront épanouies* et *seront flétries* sont employés neutralement: ils sont *accidentellement neutres*. Plusieurs verbes transitifs sont parfois employés neutralement.

2° Oui.

### “ Caisses d'économie scolaires ” dans la paroisse de l'Enfant-Jésus, Montréal

Nous recommandons aux commissaires d'écoles et au personnel enseignant la lecture du tableau qui suit:

22 juillet 1907..... 31 juillet 1910.

#### RÉCETTES

Dépôts de 2851 enfants.....	\$13448.72
Autres recettes .....	\$ 174.84
	<hr/>
	\$13623.56

## DÉBOURSÉS

Retraits pour dépôt en Banque au crédit des enfants.....	\$10157.00
Retraits pour cause de mort, départ ou besoin impérieux.....	\$ 1106.57
	\$11263.57
Balance en mains:	\$ 2359.99
Chèques de \$3.00 donnés, pour dépôt à la Banque, aux garçons .....	1790
Chèques de \$3.00 donnés, pour dépôt à la Banque, aux filles .....	1509.
	3299

G. N. LEPAILLEUR, Chan. curé,  
Trésorier.

C'est en 1909, nos lecteurs le savent, que la Législature de Québec a ajouté à la loi de l'Instruction publique un article permettant aux commissions scolaires d'établir des caisses de dépôt appelées « Caisses d'économie scolaires, » dans les limites de leurs municipalités.

Par cette législation, les commissaires et les syndics d'écoles ont maintenant le droit de faire les dépenses requises pour l'organisation comme pour le bon fonctionnement de la caisse d'économie scolaire; cette caisse aura donc désormais une existence légale et reçoit de là une garantie de stabilité et de responsabilité financière.

### “ Nouvelle méthode de langue française ”

Le cours élémentaire de la nouvelle grammaire de MM. Magnan et Tremblay, professeurs à l'École normale Laval, est maintenant en vente chez J. A. Langlais, 177 rue St-Joseph, Québec. Ce manuel est approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Il est illustré et rédigé d'après une excellente méthode, celle de Brunot et Bony. Le livre du maître sera en vente dès les premiers jours d'octobre.

### Récréation littéraire

#### AU CLAIR DE LA LUNE

Vers le milieu du dix-septième siècle, vivait à Paris un pâtissier nommé Crêpon, qui avait la maladie de ne parler qu'en vers.

Ordonnait-il à ses garçons de chauffer le four à la tombée de la nuit, il leur disait :

Vous allumerez le four  
Quand il ne fera plus jour.

Chaque pratique entrant dans la boutique de Crêpon était gratifiée de quelques rimes. Cette façon originale lui fit une réputation. On vint le trouver non plus seulement comme pâtissier, mais comme écrivain public. Beaucoup de gens, qui avaient des grâces à solliciter, lui faisaient rédiger des *placets* en vers.

Cette industrie, qui flattait ses goûts, le portait à négliger son état. Ses pâtisseries tombèrent en discrédit. Il s'en consola en disant :

Un homme n'est jamais malheureux, s'il estime  
Qu'un bon pâté vaut moins qu'une excellente rime.

Malgré cette sentence, Crêpon, rimant toujours et laissant brûler ses pâtés que personne n'achetait plus, glissa insensiblement dans la misère.

Il contracta des dettes et l'on vendit tout son mobilier, au point qu'il ne lui restait ni plume, ni encre, ni papier, pour écrire les suppliques de ses clients.

Un jour qu'il n'avait pas le sou et qu'il avait peu mangé, il se coucha de bonne heure, espérant que le sommeil lui ferait oublier la faim. Il allait s'endormir, lorsqu'il entend frapper à sa porte :

*Moussiou le scrivano poublic! Moussiou Créponé! Aprite moi la vostra porta.*

Ce jargon, moitié italien, moitié français, pique la curiosité de Crêpon: il ouvre sa porte. A la lueur d'un clair de lune splendide, il voit un adolescent de treize à quatorze ans, tenant un violon à la main.

L'enfant, italien d'origine, était employé, comme marmiton, dans les cuisines de Mlle de Montpensier, cousine du roi Louis XIV. Il venait prier Crêpon de lui rédiger un *placet*. Se sentant du goût pour la musique, il désirait se proposer à un chef d'orchestre, en qualité de violoniste.

Crêpon eut sans retard satisfait à sa demande; mais comment faire, n'ayant ni plume, ni papier, ni chandelle?

L'ancien pâtissier avait pour vis-à-vis Pierre Jaurat, écrivain de profession, et longtemps son ami. Mais, du jour où Crêpon s'était mis à rédiger les *placets*, les bonnes relations entre les deux voisins avaient été rompues.

Passant par-dessus toute considération d'amour-propre, l'écrivain-rimeur va frapper à la porte de son ancien ami Pierre. « Pierrot! mon bon Pierrot! mon bon Pierrot! » lui cria-t-il. Pierre Jaurat, tiré de son sommeil, ouvre sa fenêtre et la referme aussitôt, lorsqu'il a reconnu Crêpon.

Celui-ci, sans se rebuter, lui dit en son style :

Au clair de la lune,  
Mon ami Pierrot,  
Prête-moi ta plume  
Pour écrire un mot,  
Ma chandelle est morte  
Je n'ai plus de feu ;  
Ouvre-moi ta porte  
Pour l'amour de Dieu!

Pierre Jaurat ne voulut rien entendre; mais l'enfant, frappé des paroles de Crêpon, le prie de les répéter lentement. Tandis qu'elles se gravent dans sa mémoire, il leur compose un air, qu'il chante en s'accompagnant de son violon.

Rentré dans les cuisines de Mlle de Montpensier, il joue la supplique de Crêpon à son ami *Pierrot*: les autres marmitons la répètent; elle vient jusqu'aux oreilles de la maîtresse qui, fière de compter parmi ses gens l'improvisateur d'un air si heureusement tourné, met le jeune Italien au nombre de ses pages. Sa fortune devait monter plus haut.

L'air de la chanson: *Au clair de la lune* avait, en effet, pour auteur Jean-Baptiste Lulli.

A l'âge de dix-neuf ans, placé par Louis XIV à la compagnie des *petits violons du roi*, il déploya le talent qui lui valut plus tard l'honneur d'être mis au nombre des hommes illustres du grand siècle.

Dans la haute situation que lui créèrent ses talents et les faveurs de Louis XIV, Lulli, dit-on, n'oublia point l'auteur du couplet: *Au clair de la lune*. Il tira Crêpon de sa misère et lui assura une existence tranquille, qui lui donna le moyen d'utiliser les connaissances de son ancienne profession de pâtissier, tout en lui permettant de rimer à son aise; il en fit le maître d'hôtel de sa maison.

(Le Coin du Feu.)

### Préparation aux trois brevets

On peut se procurer à la librairie J. A. Langlais et fils, Québec, les manuels suivants, seuls approuvés pour les spécialités ci-dessous indiquées:

PÉDAGOGIE PRATIQUE ET THÉORIQUE (aux trois Brevets);

L'ANALYSE GRAMMATICALE ET L'ANALYSE LOGIQUE AUX DIFFÉRENTS BREVETS;

INSTRUCTION CIVIQUE: *Organisation politique, administrative et ecclésiastique du Canada* (aux trois Brevets).

### La Librairie classique J.-A. Langlais & Fils

#### LETTRE OUVERTE

Nous venons au commencement de l'année scolaire vous remercier de l'encouragement dont vous avez bien voulu nous honorer par le passé, et vous faire de nouveau nos offres de service pour l'année scolaire qui commence. Notre maison est non seulement au premier rang, mais est sans contredit la plus importante, en ce qui concerne le grand assortiment de fournitures et matériel scolaires.

Nous gardons aussi en magasin la ligne à peu près la plus complète d'articles de Librairie, et cela à des prix modérés, et croyant être utiles et agréables à nos clients, nous avons publié au mois d'août dernier, un catalogue qui devra être adressé à tout le personnel enseignant le 10 septembre le plus tard; ceux qui ne l'auront pas reçu à cette date, voudront bien en faire la demande; il est adressé gratuitement.

Pour l'ouverture des classes, voyez si vous avez besoin des articles suivants:

*Tableaux noirs.*—*Cartes géographiques.*—*Pupitres pour écoles.*—*Globes terrestres.* etc., etc.

Avez-vous le *Journal d'Appel* approuvé: celui de J. N. Miller?

Il vous faut aussi des classiques? Nous les avons tous.

Nous vous signalons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique:

*Pédagogie* par MM. Rouleau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée: seul ouvrage du genre approuvé.

*Analyse grammaticale et logique* par C.-J. Magnan: seul ouvrage du genre approuvé.

*Connaissances usuelles* par N. Tremblay.

*Hygiène* par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

*Comptabilité agricole et domestique* par Dalaire.

Et aussi:

*Instruction civique* par C.-J. Magnan: nouvelle édition: seul ouvrage du genre approuvé.

*Petit catéchisme de Tuberculose et de Tempérance* par Edmond Rousseau.—Ouvrage approuvé.

Tableau synoptique des pouvoirs publics au Canada par J. P. Normand—tableau mural, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.

*Nouvelle méthode de langue française*, par MM. Magnan et Tremblay, nouvelle grammaire, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique, et préparée tout spécialement à l'usage des Écoles canadiennes.

*Cours de langue anglaise*, par l'abbé Chamberland.

Espérant être favorisés de vos commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177 Rue St-Joseph, Québec..